
Note d'information fédérale Janvier 2020 – n°278

1. Justificatifs et bilans actions ANS 2019

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA (agencedusport@ffaviron.fr) leurs bilans qualitatif, quantitatif et financier (un par action) à l'aide du CERFA N°15059*02 accompagné des pièces justificatives utiles, et cela avant le 30 juin 2020.

Le formulaire compte-rendu financier (Cerfa n° 15059*02) à utiliser est accessible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>

2. Campagne ANS 2020

La campagne de demande de subventions 2020 à l'ANS, dans le cadre des projets sportifs fédéraux, démarrera en mars 2020. La date précise vous sera communiquée prochainement. Les demandes de subvention 2020 pour les équipements et les emplois sont toujours à faire auprès des DDCS et des DRJSCS.

3. Handiguide des Sports

Le site « Handiguide des sports » recense aujourd'hui plus de 8640 structures sportives sur l'ensemble du territoire national qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Plus de 13 ans après sa mise en service, il convenait de faire évoluer ses fonctionnalités pour rendre le « Handiguide des sports » et l'inscrire dans un environnement « sport et handicaps » en pleine évolution. Les travaux de modernisation du Handiguide traduisent six ambitions :

- Engager l'ensemble des acteurs dans une démarche commune de progrès
- Développer une offre sportive toujours plus variée et de qualité
- Permettre une pratique sportive inclusive et de proximité pour les personnes en situation de handicap
- Améliorer la qualité des données sur le Handiguide
- Favoriser le partage d'expériences
- Rendre le site Handiguide plus attractif.

Les données de votre club n'ont pu être rapatriées sur le nouveau site. Par conséquent, si vous accueillez ou pouvez accueillir des personnes en situation de handicap, il faut donc vous référencer de nouveau sur www.handiguide.sports.gouv.fr

Pour rappel, le Ministère se base sur cette base de données pour attribuer les moyens destinés à l'handi-aviron.

Pour rappel également, la FFA a la délégation pour accueillir pour le public en situation de handicap physique

et sensoriel. Les clubs, sauf ceux y ayant un intérêt particulier (collaboration locale avec les Ligues ou CD), n'ont donc plus besoin de s'affilier à la FF Handisport.

4. Convention FFSport Adapté

La FFA va signer une convention avec la Fédération Française du Sport Adapté le 8 février prochain, lors du World Rowing Indoor Championships au stade Pierre de Coubertin.

Une commission mixte travaillera par la suite sur différents sujets tels que la compétition, la formation, etc.

5. Charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'événements sportifs

Dans le cadre du WRICH 2020, la FFA va signer avec le Ministère des Sports la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'événements sportifs. Cette démarche est soutenue par la MAIF et l'association SVPlanet.

Tous les participants à cette manifestation seront invités à participer à cette démarche et à avoir un comportement éco-citoyen dans l'enceinte du stade.

6. Certificat de surclassement

Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats de France et aux critères nationaux dans les catégories J17, J18 et senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet* réalisé par un médecin du sport et un électrocardiogramme de repos à 12 dérivation interprété de façon non automatique datant de moins d'un an.

* L'examen clinique complet comprendra une enquête alimentaire, un interrogatoire précisant les antécédents personnels et familiaux du rameur ou de la rameuse, un examen clinique complet de tous les appareils y compris un examen cutané et tégumentaire. L'examen ostéo-articulaire vérifiera l'absence d'anomalie du rachis dorso-lombaire. Le bilan radiologique complémentaire sera laissé à la discrétion du médecin examinateur.

Pour être validé, le certificat médical type, est à télécharger sur le site ffaviron.fr :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/licences-et-titres/certificats-medicaux>

puis à faire renseigner par un médecin du sport, à scanner et à télécharger sur l'espace Licence du licencié sur le serveur licence.



7. Semaine Olympique et Paralympique à l'école (SOP)

Dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes, la SOP aura lieu du 3 au 8 février 2020. Parmi ses objectifs, il s'agit d'utiliser le sport comme outil pédagogique et de favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif. Différents projets éducatifs et citoyens peuvent être organisés dans tous les établissements scolaires, dont des séances découvertes de sports olympiques et paralympiques ou des cours utilisant le sport comme ressource pour les apprentissages.

Le programme « Rame en 5ème » répond donc en tout point aux objectifs de cette opération. Si vous organisez des séances « Rame en 5ème » au cours de cette semaine, pensez à agrémenter votre action autour de l'olympisme ou de la thématique de la SOP 2020 : l'interculturalité.

Plus d'informations et des ressources pédagogiques disponibles sur <https://sop.paris2024.org>.
Pour contacter la FFA : contact@aviron-scolaire.fr

8. AFDAS – Opérateur de compétences de la branche sport

Le financement de la formation professionnelle, pour laquelle les clubs employeurs cotisent, est géré par des organismes collecteurs.

Les OPCA comme AGEFOS PME et dernièrement UNIFORMATION, qui vous accompagniez depuis plusieurs années dans les actions de formation de vos salariés ont été remplacés depuis le 1er avril 2019 par un OPCO (opérateur de compétence).

L'AFDAS devient ainsi l'interlocuteur unique de toutes les structures de la branche Sport et de leurs salariés en matière de formation professionnelle.

Vous êtes sans doute déjà membre de l'AFDAS. Dans le cas contraire, vous pouvez vous identifier en revoyant le formulaire AFDAS, téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs/enregistrez-vous>

À partir du 28 janvier vous pourrez faire votre déclaration en ligne sur le portail Globaldec' pour régler votre contribution obligatoire et dès fin février un nouveau portail dédié aux entreprises sera ouvert : MyA.

Ce nouvel espace personnalisé se substituera à votre espace actuel. Il facilitera vos demandes de prise en

charge, en vous proposant une plus grande réactivité dans le suivi et le traitement de vos dossiers en temps réel. Ce sera aussi un éventail de services à votre disposition.

Pendant la phase de démarrage de la plateforme MyA, certains services, comme la situation de compte, seront momentanément suspendus. Vous pourrez pendant cet intervalle vous rapprocher de votre conseiller qui suit votre compte pour obtenir les informations utiles. Lien vers la liste des conseillers régionaux sport

Pour toutes questions vous pouvez contacter erell.leminez@ffaviron.fr / 01 45 14 26 57 à la fédération.

9. Rendez-vous Sport Planète

La MAIF lance une opération de nettoyage des sites de pratique sportive avec les fédérations dont elle est partenaire.

Afin d'affiner son plan d'actions 2020, elle sollicite les clubs pour répondre à un questionnaire visant à recenser les initiatives déjà menées au sein des structures mais aussi à anticiper celles à venir et à lister les besoins afférents.

Nous vous remercions de répondre à cette enquête répondre sur le lien suivant : <https://forms.gle/dnBBouTrk5P5oQry5>

10. Formation Coach Aviron et Handicaps

La formation CAH aura lieu du 13 au 15 mars à Boulogne 92 et du 15 au 17 mai 2020 à l'Aviron Club de Lyon Caluire.

Fiche d'inscription à renvoyer à la FFA avant le 29/02/20. Pour tout renseignement sur le contenu : handicaps@ffaviron.fr

Pour toute information sur l'inscription : erell.leminez@ffaviron.fr

Note d'information fédérale Février 2020 – n°279

1. Comité directeur

Le Comité directeur, réuni le 1^{er} février à Nogent, a pris les décisions suivantes :

▪ Organismes manifestations nationales 2021

- **16-18 avril 2021** : Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron : AC Armagnac (Cazaubon)
- **15-16 mai 2021** : Championnats de France UNSS et FFSU : désigné ultérieurement
- **4-6 juin 2021** : Championnats de France sénior bateaux longs et J18 : CA Vichy
- **19-20 juin 2021** : Championnat de France Master : SR Mâcon
- **26-27 juin 2021** : Championnat national jeune : AS Gérardmer
- **2-4 juillet 2021** : Championnats de France J16 et sénior -23 ans bateaux longs : CN Libourne
- **25-26 septembre 2021** : Championnat de France sénior sprint : AC Bourges

• Championnat de France de Beach Rowing : règles de sélection pour le championnat du monde et complément de réglementation

Les règles de sélection pour participer aux World Rowing Beach Sprints Finals 2020 ont été approuvées. Ce document peut être consulté sur le site internet de la FFA : Consultez les Règles de sélection : <https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-selection-beach-rowing-sprints%E2%80%932020-20200205160202.pdf>

Un complément de réglementation concernant l'organisation de courses de Beach Rowing Sprint se déroulant jusqu'au 31/08/2020 a été voté : <https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-reglementation-des-courses-de-beach-rowing-sprints-2020-20200205163501.pdf>

Pour plus d'information sur le déroulement du championnat de France :

matthieu.gameiro@ffaviron.fr - 06 27 64 48 05

▪ Chemin de la sélection nationale 2020

Le comité directeur a entériné les épreuves du dernier trimestre 2020 du chemin de la sélection nationale comme suit :

- 1er novembre 2020 : tête de rivière interrégionale
- 28 novembre 2020 : test à l'ergomètre

▪ Commission des arbitres

Cette commission compte deux nouveaux membres : Marine LERICOLAIS et Paul TONNERRE.

▪ Championnat de France universitaire

Pour participer au championnat de France Universitaire, au Creusot, il est obligatoire de participer à une régates qualifiante. La liste des régates qualifiantes a été publiée sur le site :

<https://sport-u.com/uploads/2020/SEVERINE/AVIRON/TAB%20RECAP%20EP%20QUALIF-1.pdf>

Le règlement et toutes les informations sont sur le site <https://sport-u.com/sports-ind/AVIRON/>

▪ Grande Médaille d'Or

La Grande Médaille d'Or 2019 de la FFA a été attribuée à Josy BRÉGAL, membre du Comité directeur de la FFA et présidente de la Commission des arbitres. Elle lui sera remise lors de l'Assemblée générale de la FFA à Nogent-sur-Marne le 28 mars 2020.

• Changements de nom

- 1- Association Nautique Fontainebleau –Avon *devient* Aviron du Pays de Fontainebleau (Ligue Ile-de-France)
- 2- Club Nautique de Saint-Sylvestre *devient* Cercle Nautique Penne Saint-Sylvestre (Ligue Nouvelle-Aquitaine)
- 3- Régates Rémoises suite à la fusion-absorption des Régates Rémoises et du Cercle Nautique Rémois *devient* Cercle Nautique des Régates Rémoises (Ligue Grand-Est)
- 4- Lamentin Aviron Club *devient* Aviron Nautisme Club Le Lamentin (Ligue de Guadeloupe)

• Radiations :

- 1- Association Sportive du Crédit Foncier (Ligue Ile-de-France)
- 2- Cercle Nautique Rémois (Ligue Grand-Est)

2. Label EFA 2020

La liste des clubs ayant satisfait aux critères d'attribution des labels École Française d'Aviron 2020 a été approuvée par la Comité directeur. Cette année, 196 clubs ont reçu un des labels EFA de la FFAviron: 56 clubs EFA, 40 clubs 1*, 45 clubs EFA 2* et 55 clubs 3*. Parmi eux, 87 ont obtenu la mention AvFit, 53 la mention Aviron Santé et 31 la mention Aviron et Handicaps.

La liste détaillée des clubs est consultable sur le site internet : ffaviron.fr/pratiquer-aviron/programmes-federaux/label-ecole-francaise-aviron/clubs-labellises.

La FFAviron va transmettre aux 196 clubs labellisés les outils d'identification et de promotion (autocollants millésimés et mentions obtenues) à afficher dans des lieux visibles par tous. Les clubs nouvellement labellisés recevront également le drapeau EFA.

3. Assemblée générale décembre 2020

Les clubs souhaitant accueillir l'assemblée générale électorale de la fédération, qui se déroulera le samedi 5 décembre, doivent faire acte de candidature auprès de la FFA avant le 15 mai 2020.

Le cahier des charges pour cette organisation est disponible sur simple demande à : vanessa.lete@ffaviron.fr

4. Championnat de France Beach Rowing Sprints 2021

Un appel à candidature pour l'organisation du championnat de France de Beach Rowing Sprints 2021 a été lancé auprès des ligues.

Si vous souhaitez organiser en 2021 cette manifestation nationale, merci de vous manifester auprès de votre ligue.

5. Rappel : Renseignement des instances sur l'intranet fédéral

L'Intranet fédéral est la base de données qui gère l'ensemble des licenciés et des structures. Il est accessible à partir du lien suivant :

<https://ffsa-goal.multimediabs.com/login>

Chaque structure, clubs, comité départementaux et ligues, dispose d'un espace dédié et d'une adresse fédérale utilisée par la FFA pour toutes les communications internes, dont notamment la campagne ANS.

À ce titre, nous demandons aux ligues, comités départementaux et clubs de bien vouloir renseigner et tenir à jour les coordonnées des élus de ces instances sur cet outil et notamment : Président, Trésorier, Secrétaire Général.

Pour toute demande concernant l'accès à cet espace et son utilisation, vous pouvez contacter :

- Sylvain BOSQUET : sylvain.bosquet@ffaviron.fr

01 45 14 26 71

- Léa DUCHEMIN : lea.duchemin@ffaviron.fr

01 45 14 26 70

Note d'information fédérale Mars 2020 – n°280

1. Violences sexuelles

Suite aux récentes révélations de violences sexuelles dans le milieu sportif et dans le prolongement de la Convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport organisée par le Ministère des sports. La FFA travaille à la mise en œuvre d'un plan de prévention de lutte contre les violences sexuelles qui vous sera communiqué tout prochainement.

Le Ministère des Sports a pour sa part conçu une fiche réflexe pour vous aider à mieux prévenir et réagir face aux violences sexuelles. Il s'agit d'un nouvel outil de sensibilisation « grand public » que nous vous joignons : <https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAViron-NI-280-ConventionViolencesSexSport-20200525095338.pdf>

2. Obligation de déclaration des personnes exerçant des fonctions d'encadrement sportif

Nous rappelons que, conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, les éducateurs sportifs exerçant à titre professionnel doivent se déclarer sur le portail de télédéclaration des éducateurs sportifs : <https://eaps.sports.gouv.fr>

Une fois leur déclaration validée, leur carte professionnelle, valable 5 ans, leur sera adressée par courrier. Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.

Nous invitons en conséquence tous les éducateurs sportifs professionnels qui n'auraient pas actualisé leur situation à la régulariser au plus vite.

3. Organismes d'événements sportifs – Gestion de l'épidémie de Covid-19-

Face à l'évolution de l'épidémie de coronavirus, la FFA reste très informée des décisions prises par le gouvernement et notamment pour tout ce qui concerne l'organisation des manifestations sportives.

À ce jour, un arrêté du ministre de la santé du 9 mars 2020, interdit sur l'ensemble du territoire national, et jusqu'au 15 avril inclus, tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1000 personnes (en espace clos ou non clos). Le chiffre de 1000 inclut l'ensemble des participants, publics, visiteurs et membres de l'organisation.

Nous invitons tous les organisateurs pouvant être concernés à prendre contact avec la DDSC du lieu de la manifestation pour s'assurer de la possibilité de maintenir celle-ci.

Nous invitons également les clubs à communiquer largement sur les comportements à appliquer au quotidien et à afficher les documents diffusés par le Gouvernement.

https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAViron-coronavirus_gestes_barriere_spf-20200312112004.pdf

Pour tout renseignement sur cette épidémie : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le numéro d'appel dédié aux informations et recommandations concernant le coronavirus : 0800 130 000.

4. Candidatures Pôles France et Espoir 2020

Les rameuses et rameurs souhaitant intégrer un des pôles (France ou Espoir) de la FFA pour la saison 2020/2021 peuvent contacter Caroline AUTOUR au 01 45 14 26 58/caroline.autour@ffaviron.fr ou leur ligue (président ou conseiller technique régional). Une fiche récapitulative d'information ainsi que le dossier de candidature sont disponibles sur le site internet de la FFA :

<https://ffaviron.fr/equipes-de-france/acces-haut-niveau/poles-france-poles-espoir>

La date limite de retour des dossiers à la FFA est fixée au mercredi **22 avril 2020**.

5. Championnats de France Bateaux courts 2020

• Seniors qualifiés par la DTN :

La liste des rameurs et rameuses seniors qualifiés par la direction technique nationale pour les championnats de France bateaux courts est disponible sur le lien suivant :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAViron-ListeSportifsdispensesetnonautorises-CZBC-2020-20200310170354.pdf>

Il est précisé que la liste des équipages dispensés de championnats de zones est établie au regard des résultats enregistrés tout au long du chemin de sélection et non dans le respect de la hiérarchie de la tête de rivière nationale stricte.

• Quotas DTN pour la catégorie junior :

La direction technique nationale, en accord avec le Président de la commission des compétitions, étudiera au regard des résultats des championnats de zones la nécessité d'ajouter quelques quotas supplémentaires en

fonction des résultats et de la densité constatée dans chaque zone.

6. Sélection Aviron Sport Adapté

Dans la continuité du travail engagé avec les sportifs PR3-ID (Aviron Sport Adapté), en vue de participer à des compétitions internationales, un stage est prévu à Reims du 27 au 29 avril 2020. A l'issue de ce stage, un collectif de travail sera déterminé et permettra de finaliser les dossiers d'éligibilité, pour les rameurs ayant été retenus selon le chemin de sélection ci-joint :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAViron-Sport-Adapte-selection2020-20200312153820.pdf>

L'éventuelle sélection des sportifs pour la régates de Gavirate (ITA), qui serait reportée au 29-31/05/20, sera effectuée suite aux informations réunies lors de ce stage, en fonction de l'éligibilité des sportifs, de leur performance sportive et leur adaptabilité dans un collectif.

7. Championnat de France Beach Rowing Sprints 2020

Comme évoqué dans la réglementation sportive nationale 2020, la FFA a conventionné avec un constructeur de bateaux, Swift Racing, afin de mettre toutes les embarcations à disposition de tous les compétiteurs, moyennant une participation financière de 20 € pour le solo, 35 € pour le double et 60 € pour le quatre. L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours :

- Vendredi AM pour les solos.
- Samedi AM pour les doubles et les quatre

8. Épreuves de sélection junior pour les World Rowing Beach Séries 2020

Depuis l'annonce officielle des 2nd World Rowing Beach Séries, la FISA a rajouté 5 épreuves junior au programme de ce championnat.

Retrouvez les règles de sélection pour participer à cette compétition sur les couleurs de la FFA :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAViron-Selection-Beach-Rowing-Sprint-20200312112231.pdf>

9. Nouveau logo MAIF

La MAIF a changé son logo en juin 2019. Nous invitons les structures qui l'utilisent à le mettre à jour sur leurs plateformes digitales, papier en-tête ou tout autre support de communication.

Vous pouvez télécharger le nouveau logo sur : <https://design.maif.fr/identite-de-marque/charte-graphique/le-logotype>

La MAIF étant un partenaire fidèle de la Fédération depuis 1991, nous comptons sur vous et votre réactivité.

Pour toute question vous pouvez contacter pauline.parsy@ffaviron.fr

10. Formations

Calendrier des formations

Le calendrier des formations 2019-2020 de la FFA est consultable sur le site internet fédéral : Espace fédéral > Formation > Calendrier des formations.

Pour plus de renseignements contactez le service formation de la FFA : erell.leminez@ffaviron.fr ou 01 45 14 26 57.

CQP – Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur Aviron

La formation CQP Moniteur Aviron, d'une durée de 50h, est accessible aux éducateurs fédéraux. Elle a pour but de couvrir les besoins en emplois saisonniers et occasionnels dans tout type de structure proposant l'activité aviron. Les titulaires du CQP Moniteur Aviron peuvent obtenir une carte professionnelle et être rémunérés pour encadrer en autonomie, dans une limite de 360 heures annuelles.

3 sessions, de deux modules chacune, sont organisées au printemps :

- **Session Rivière à Lyon :**
 - Module 1 du 6 au 10 juillet 2020
 - Module 2 du 9 au 11 septembre 2020
- **Session Mer 1 à la Rochelle :**
 - Module 1 du 14 au 18 avril 2020
 - Module 2 du 28 au 30 mai 2020
- **Session Mer 2 à La Seyne sur Mer**
 - Module 1 du 17 au 21 juin 2020
 - Module 2 du 10 au 12 septembre 2020

Important : Certains pré-requis sont nécessaires à l'entrée dans le processus de qualification.

Les titulaires d'un CQP moniteur d'aviron peuvent encadrer en mer comme en rivière, quelque soit le lieu où ils ont passé le CQP, dans la mesure où ils possèdent le permis bateaux du milieu concerné. Toutes les infos sur : <https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-professionnelle/cqp-moniteur-aviron>

Formations fédérales

- **Coach Aviron Indoor / Coach AviFit** du 17 au 19 avril 2020 à Douai.

Cette formation se déroule sur 2,5 jours (du vendredi 14h au dimanche 16h).

Responsable : juliette.duchemin@ffaviron.fr

- **Recyclage Coach Indoor / Coach AviFit** le 16 avril 2020 à Douai

Une journée de formation à destination de tous les coachs AviFit déjà formés est mise en place afin de leur permettre de se mettre à jour sur les nouveautés et de reprendre les bases du coaching et de la maîtrise des

outils fédéraux. Cette journée est fortement recommandée à toutes celles et ceux qui se sont formés entre 2014 et 2017.

Cette formation est gratuite pour les coachs dont le club est abonné aux contenus AviFit

11. Service civique

3 postes de service civique sont encore à pourvoir par les ligues et les comités départementaux, dès maintenant et pour une durée de 6 mois pour remplir une des missions suivantes : Aviron Scolaire (Rame en 5ème), Aviron Santé et Aviron Citoyen.

Plus d'informations sur le site de la FFAviron : <https://ffaviron.fr/espace-federal/emploi/service-civique> ou contacter à la FFAviron : aude.bazinet@ffaviron.fr – 01.45.14.26.60

12. Rame en 5ème

La saison R5 2020 est lancée. Près de 300 classes sont déjà inscrites sur le site www.aviron-scolaire.fr.

Objectif 2020 : Cap des 1200 classes participantes !

À l'orée du printemps, pensez aussi à « Rame en 5ème se jette à l'eau » qui permet de proposer aux collèges une séance en bateau. Les kits d'animation sont disponibles sur la [boutique fédérale](#). Plus d'informations sur aviron-scolaire.fr ou contacter la FFAviron : contact@aviron-scolaire.fr

Attention : La nouvelle mise à jour des moniteurs des ergomètres crée des dysfonctionnements avec le logiciel Venue Race et le nouveau logiciel pour projeter des courses, ErgRace, ne permet pas la programmation des courses sur 40", mais sur un temps minimum de 1 minute.

Pour la saison 2019/2020, la saisie des résultats Rame en 5ème est encore prévue pour des courses sur 40". Aussi, nous vous invitons à ne pas réaliser la mise à jour de vos PM avant la nouvelle saison ou à ne pas relier les ergomètres à un logiciel de course si la mise à jour a déjà été effectuée.

13. Randonnée de l'année

En 2020, la FFAviron propose un nouveau rendez-vous aux randonneurs en aviron : la Randonnée de l'année.

Pour cette 1ère édition, c'est la randonnée «La Pelle du Pied», organisée du 1er au 3 mai, par le Club Nautique de Sedan, qui a été désignée. Le club fêtera cette année ses 140 ans ; une belle occasion pour rassembler tous les amateurs de l'aviron de randonnée. De nombreuses animations sont prévues, dont une soirée de gala au cœur du Château Fort de Sedan. Pour toute demande de renseignements et d'inscription : Clotilde Averlant - caverlant@yahoo.fr – 06 81 24 60 50.

14. Bourses AIA

L'association des internationaux d'aviron, propose des bourses aux rameuses et aux rameurs de tous niveaux. Ceux-ci doivent être : âgés de moins de 23 ans, de nationalité française, en situation sociale/économique difficile. Les dossiers de rameurs inscrits sur un pôle espoir sont également recevables. Le formulaire est téléchargeable sur :

<https://www.rameurs-tricolores.fr/nos-bourses>

et doit être renvoyé, par le club demandeur, complet et signé, avant le 30 juin 2020.

Présidée par Myriam Lamolle, l'Association des Internationaux d'Aviron a déjà attribué 38 bourses depuis sa création (dont 3 bourses en 2019). Pour tout renseignement complémentaire concernant les modalités de cette aide : contact@rameurs-tricolores.fr ou 06 16 52 90 72.

15. Informations sur les championnats du monde 2020

Les personnes qui souhaitent assister aux championnats du monde senior, U23 et junior qui se dérouleront à Bled en Slovénie du 16 au 23 août trouveront ci-dessous les coordonnées de l'organisateur pour obtenir les renseignements notamment sur les billets de tribune.

Rowing Slovenia - Bled Rowing OC- Zupanciceva 9
SI-4260 Bled - Slovenia

Tel. +386 4 279 19 00 / info@bled2020.com
[/www.bled2020.com](http://www.bled2020.com)

Note d'information fédérale Avril 2020 – n°281

1. Calendrier 2020 : modifications

Dans le contexte actuel, la Fédération Française d'Aviron a pris la décision d'annuler et de reporter à des dates ultérieures les manifestations nationales suivantes :

- Championnats de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master, para-aviron et Critérium aviron adapté initialement prévus à Saint-Nazaire les 22 et 23 mai 2020
- Championnat de France junior (J18) bateaux longs et Championnat de France sénior sprint et Critérium national para-aviron et aviron adapté initialement prévus à Vichy du 5 au 7 juin 2020

2. COVID 19 – Fiches pratiques mesures de soutien économique

Le CNOSF a émis des fiches pratiques portant sur chacune des mesures mises en place par le Ministère de l'Économie et des Finances pour venir en aide aux associations sportives et aux entreprises impactées par l'épidémie de COVID-19.

Retrouvez ces fiches sur les liens suivants :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-brochure_fiches_pratiques_sur_les_mesures_de_soutien-20200406091959.pdf

3. RAPPEL : Candidatures Pôles France et Espoir 2020

Les rameuses et rameurs souhaitant intégrer un des pôles (France ou Espoir) de la FFA pour la saison 2020/2021 peuvent contacter Caroline AUTOUR au 06 03 61 71 13/caroline.autour@ffaviron.fr ou leur ligue (président ou conseiller technique régional). Une fiche récapitulative d'information ainsi que le dossier de candidature sont disponibles sur le site internet de la FFA :

<https://ffaviron.fr/equipes-de-france/acces-haut-niveau/poles-france-poles-espoir>

La date limite de retour des dossiers à la FFA est fixée au mercredi **22 avril 2020**. Le dossier médical est à retourner pour le **30 juin**.

4. Report des Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques 2020

Le CIO a communiqué les nouvelles dates :

- Jeux Olympiques du 23 juillet au 8 août 2021
- Jeux Paralympiques du 24 août au 5 septembre 2021

5. Plateforme développement durable CNOSF

Le Mouvement sportif et olympique porte depuis de nombreuses années des ambitions fortes en matière d'utilité sociale et de responsabilité sociétale (RSO).

Pour accompagner les organisations sportives dans leur développement durable à l'horizon 2030, le CNOSF a travaillé à l'élaboration d'outils de responsabilité sociétale. Ces outils permettront à toute structure (fédération, ligue, comité, club) de mieux comprendre les enjeux de la RSO, de s'auto-évaluer et d'identifier des pistes d'actions tout en valorisant ses bonnes pratiques. Retrouvez la plateforme RSO ainsi que le clip de présentation [ici](#).

6. Fiche « Savoir Naviguer »

Le Pôle Ressource National Sports de Nature a élaboré des fiches pratiques pour inciter le développement de la pratique multisports de nature chez les jeunes.

Pourquoi et comment organiser une activité d'aviron ? C'est ce que vous pourrez découvrir dans cette nouvelle version du [Savoir naviguer](#). La notion de savoir sportif a été au cœur de l'élaboration du guide. Sept savoirs sportifs ont été initialement publiés, en étroite relation avec les fédérations sportives. Pour chaque savoir sportif, des informations et des conseils sont présentés sur :

- l'intérêt pour les jeunes d'acquérir les compétences qui y sont liées;
- - les différentes formes de pratiques et les activités à privilégier pour développer ce savoir;
- les méthodes d'organisation concrètes pour la mise en place d'une ou plusieurs activités.

7. Recommandations médicales

Dans le contexte actuel du coronavirus, la pratique d'une activité physique est recommandée en période de confinement, mais doit répondre à certains critères, tels qu'une pratique individuelle, d'une durée limitée : 1 heure maximum sans effort intense et proche du domicile.

3 conseils à respecter :

1. Maintenez votre niveau d'activité physique, mais n'en faites pas trop et pas plus qu'avant au risque de diminuer vos défenses immunitaires.
2. Privilégiez des efforts à intensité modérée.
3. Arrêtez-vous dès qu'un symptôme associé au covid-19 apparaît (fièvre > 37.5 °, toux, perte de goût et d'odorat, maux de tête, difficultés respiratoires, etc.) et consultez un médecin.

Dr Michel BRIGNOT, médecin du sport et membre de la commission médicale fédérale : « L'exercice physique ne fait pas tomber la fièvre ».

Note d'information fédérale – Avril 2020 – n°282

SPECIALE CAMPAGNE ANS 2020

1. Campagne ANS 2020

La campagne de demande de subventions 2020 à l'ANS (agence nationale du sport), dans le cadre des PSF (projets sportifs fédéraux), se déroulera du jeudi 8 avril au dimanche 10 mai 2020 à minuit.

Cette campagne se déroule quasiment à l'identique de celle de l'an passé :

- L'étude des demandes est déléguée par l'ANS à la FFA (toujours à l'exclusion des demandes pour les équipements et les emplois qui restent à faire auprès des DDCS et des DRJSCS)
- Les propositions de subventions sont validées par le Comité d'éthique et de déontologie de la FFA avant envoi à l'ANS
- Les items des demandes 2020 sont identiques à ceux de 2019
- Toutes les informations ou demandes concernant cette campagne vous sont envoyées sur l'adresse mail fédérale de votre structure :
 - Pour les ligues : LRXX@ffaviron.fr
 - Pour les CD : CDXX@ffaviron.fr
 - Pour les clubs : CXXXXX@ffaviron.fr

Pensez à consulter votre boîte mail pour retrouver tous les documents et informations sur la campagne 2020 !

- Toutes vos demandes par mail concernant cette campagne doivent être envoyées à agencedusport@ffaviron.fr
- Vous pouvez également retrouver tous les documents relatifs à la campagne ANS 2020 sur le site fédéral : Espace fédéral > Agence Nationale du Sport > Campagne ANS 2020.

Ce qui change :

- Les codes de subventions à renseigner pour commencer votre demande sont cette année différents d'une région à l'autre. Renseignez bien le code de votre région d'appartenance.
- Les actions ne mentionnant pas d'objectifs quantitatifs, tel qu'indiqué dans les tableaux des annexes 1, 2 ou 3 ne seront pas prises en compte.
- Les comités départementaux ne peuvent demander un financement que pour les actions qui leur sont déléguées par leur ligue.

IMPORTANT :

Pour que votre demande puisse être prise en compte, il est essentiel de respecter les procédures indiquées dans le mémento de la « Campagne Agence Nationale du Sport 2020 ».

Téléchargez les documents de présentation de cette campagne :

- Mémento campagne ANS 2020
- Annexe 1 - Fiches projet ligues
- Annexe 2 - Fiches projet comités départementaux
- Annexe 3 - Fiches projet clubs
- Annexe 4 - Liste territoires carencés
- Annexe 5 – Stratégie emploi FFA

2. Justificatifs et bilans des actions ANS 2019

Rappel Note info N° 278 :

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA (agencedusport@ffaviron.fr) leurs bilans qualitatif, quantitatif et financier (un par action) à l'aide du CERFA N°15059*02 accompagné des pièces justificatives utiles, et cela avant le 30 juin 2020. Le formulaire compte-rendu financier (Cerfa n° 15059*02) à utiliser est accessible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>

Note d'information fédérale Avril 2020 – n°283

1. Calendrier 2020 : annulations

Dans le contexte actuel, la Fédération Française d'Aviron a pris la décision d'annuler toutes les compétitions nationales jusqu'à la fin du mois de juillet :

- **Championnats de France d'aviron de mer** programmés à Saint-Nazaire du 22 au 23 mai,
- **Championnats de France senior sprint et J18** programmés à Vichy du 5 au 7 juin,
- **Championnat de France Master** programmé à Mantes-la-Jolie, les 20 et 21 juin,
- **Championnat National Jeune** programmé à Libourne les 27 et 28 juin,
- **Championnat de France de Beach Rowing** programmé à Marseille les 27 et 28 juin,
- **Championnats de France J16 et U23** programmés à Brive La Gaillarde du 3 au 5 juillet.

Une réflexion est actuellement en cours afin d'étudier les possibilités de report en septembre et/ou octobre de certaines de ces compétitions.

2. Informations déconfinement

Suite aux annonces gouvernementales concernant la perspective du déconfinement, la Fédération Française d'Aviron rappelle qu'aucune décision officielle n'est aujourd'hui actée quant aux modalités de reprise de la pratique sportive, notamment dans nos clubs d'aviron.

Les représentants de la Fédération suivent avec attention les travaux en cours afin de pouvoir communiquer les informations dès que les recommandations du gouvernement seront officielles

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la FFaviron veille à communiquer après vérification de la qualité des informations afin d'éviter de propager des informations partielles voire erronées. Elle continuera à le faire dans le but d'accompagner la reprise progressive de la pratique de l'aviron.

La Fédération Française d'Aviron va mettre en place un dispositif permettant d'apporter les réponses aux questions que chacun se pose en complément des informations disponibles sur la page : <https://ffaviron.fr/articles/informations-importantes>

Dans un premier temps, une adresse mail a été créée pour vous permettre de poser vos questions : infos-reprise@ffaviron.fr

3. RAPPEL : Conditions financières de résolution de contrats de voyages et de

séjours en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure

Une ordonnance du 25 mars relative aux Conditions financières de résolutions de contrats de voyages et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure est parue. Retrouvez des explications succinctes sur le lien suivant :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Resolution-de-contrats-de-sejours-et-de-voyages-en-cas-de-circonstances-exceptionnelles-20200427091156.pdf>

Vous pouvez télécharger une attestation notifiant les annulations des compétitions nationales jusqu'à la fin de l'été :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Attestation-structures-Annul-Manif-20200427091339.pdf>

4. Campagne de labellisation des régates mer 2020

Les régates en mer labellisées par la FFA sont des compétitions organisées dans le respect de critères définis à chaque fin de saison et spécifiés dans un appel à candidature. Elles permettent aux clubs participants de marquer des points pour le classement national mer des clubs.

Pour la saison 2021, la procédure de labellisation est la suivante :

• **Du lundi 4 mai au lundi 1^{er} juin 2020** : inscriptions des régates sur le site de la FFA et dépôt de la demande de labellisation

- **Lundi 1^{er} juin à 14h** : clôture des inscriptions
- **Mercredi 10 Juin 2020** : le Bureau fédéral, sur proposition de la commission aviron de mer, arrête la liste des régates labellisées

Retrouvez tous les renseignements sur la procédure :

- <https://ffaviron.fr/competitions/mer/regates-labellisees-mer>

Pour plus de renseignements, contactez Yvonig Foucaud : yvonig.foucaud@ffaviron.fr / 06 19 99 65 36

5. RAPPEL : Obligation de déclaration des personnes exerçant des fonctions d'encadrement sportif

Nous rappelons que, conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, les éducateurs

sportifs exerçant à titre professionnel, y compris les stagiaires en formation professionnelle, doivent se déclarer sur le portail de télédéclaration des éducateurs sportifs :

<https://eaps.sports.gouv.fr>

Une fois leur déclaration validée, leur carte professionnelle, valable 5 ans, leur sera adressée par courrier.

Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.

Nous invitons en conséquence tous les éducateurs sportifs professionnels qui n'auraient pas actualisé leur situation à la régulariser impérativement **avant le 30 juin 2020**.

pratique de l'aviron. Grâce à cette bourse, ils pourront régler leur cotisation de club à la rentrée, s'équiper en articles de sport, etc...

Si vous avez connaissance d'une ou d'un jeune qui entre dans nos critères (voir notre page), n'hésitez pas à l'inciter à faire parvenir une demande.

La clôture des remises de dossiers est fixée au 30 juin 2020.

Pour tout savoir sur la bourse AIA

<https://www.rameurs-tricolores.fr/nos-bourses>

6. Bourse AIA 2020

Depuis 15 ans, ce sont 36 jeunes qui ont bénéficié de la BOURSE AIA. Grâce à elle, nombre d'entre eux ont ainsi continué à ramer, et quelque uns ont même atteint le plus haut niveau.

Cette année encore, l'AIA souhaite aider des jeunes filles et des jeunes garçons.

L'association utilise ses fonds propres en finançant LA BOURSE AIA qui s'élève à quelques centaines d'euros à destination de jeunes rameuses et rameurs en situation difficile, sans aucune distinction de niveau de

Note d'information fédérale Juin 2020 – n°284

1. COVID : Fonds de solidarité national

Pendant cette période d'urgence sanitaire, l'État a mis en place avec les régions un fonds de solidarité permettant le versement d'une aide pour les plus petites entreprises allant jusqu'à 1500 €, voire plus dans un second temps dans certaines régions. Les associations employant un ou plusieurs salariés et qui ont subi une interdiction d'accueil du public sont éligibles à ce dispositif.

Retrouvez toutes les informations sur

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

et consultez le document sur le Fonds de solidarité :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

La demande est à effectuer sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Consultez le guide pour déposer votre demande d'aide exceptionnelle de 1500 € du Fonds de solidarité :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/fonds_soutien_pas_a_pas_tpe_v2.pdf

ATTENTION quelques précisions :

- le numéro fiscal demandé est le numéro personnel de celui de la personne effectuant la demande.
- préparer le numéro SIRET de votre structure
- sélectionner dans "Ecrire" "Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie de COVID-19"

2. Circulaire sur le maintien des subventions

Des subventions de toutes sortes vous sont attribuées chaque année par les collectivités territoriales. Les actions, projets qui justifient ces subventions ont pu être fortement impactés, voir annulés à cause de la situation actuelle que nous vivons. Une circulaire du premier ministre, publié le 6 mai, détaille toute une série de mesures permettant à l'État, aux organismes publics et aux collectivités territoriales d'adapter les règles de procédure et d'exécution des subventions attribuées aux associations dans les cas suivants :

- L'association a obtenu une subvention avant le 17/03/2020, a commencé à réaliser le projet et a pu poursuivre pendant le confinement et/ou après.
- L'association a obtenu une subvention avant le

17/03/2020, a commencé à réaliser le projet ou l'action mais n'a pas pu continuer pendant le confinement et ne pourra plus le mener.

- L'association a obtenu une subvention avant le 17/03/2020, n'a pas commencé à réaliser le projet pendant la période mais peut le commencer après.
- L'association a obtenu une subvention avant le 17/03/2020, n'a pas commencé à réaliser le projet pendant la période et ne peut le faire après.
- L'association a déposé une demande de subvention et ne l'a pas obtenue avant le 17 mars 2020.

Ces mesures applicables aux services de l'État peuvent être utilisées par les collectivités territoriales. Il appartient ensuite, fort de ce support juridique, à chaque collectivité de décider des mesures spécifiques qu'elles décident de prendre pour l'octroi de subventions accordées ou à venir. Dans tous les cas, l'association devra attester sur l'honneur ne pas avoir pu conduire l'action prévue.

Si vous êtes dans un de ces cas, renseignez vous auprès de cette collectivité.

Merci de prendre connaissance de la circulaire :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Circulaire-n6166-SG-du-6-mai-2020-mesures-adaptation-re%CC%80gles-subventions-publiques-20200529112404.pdf>

3. Dispositif 2S2C

Le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère des Sports, ainsi que le mouvement sportif se sont engagés dans un travail commun pour accompagner la reprise progressive des activités scolaires en proposant des activités physiques et sportives, pendant le temps scolaire, aux élèves du primaire et du secondaire qui ne pourront pas être accueillis en cours, pour des raisons d'effectifs contraints.

Grâce au dispositif « 2S2C » (Sport, Santé, Culture, Civisme), les élèves pourront être accueillis par des clubs sportifs, dans ou à l'extérieur des établissements scolaires, à raison de 15 élèves maximum.

Retrouvez toutes les informations sur de ce dispositif sur :

<https://ffaviron.fr/fr/actualites/2020-05-27/sport-sante-culture-civisme-reprise-progressive-activites-scolaires>

4. Prolongation de la campagne de labellisation des régates mer 2020

Le calendrier de la procédure de labellisation a été modifié comme suit :

- **Du lundi 4 mai au lundi 29 juin 2020** : inscriptions des régates sur le site de la FFA et dépôt de la demande de labellisation
 - **Lundi 29 juin à 14h** : clôture des inscriptions
 - **Mardi 7 juillet 2020** : le Bureau fédéral, sur proposition de la commission aviron de mer, arrête la liste des régates labellisées

Retrouvez tous les renseignements sur la procédure ainsi qu'un guide pratique pour faire labelliser votre régate :

- <https://ffaviron.fr/competitions/mer/regates-labellisees-mer>

Pour plus de renseignements, contactez Yvonig Foucaud : yvonig.foucaud@ffaviron.fr / 06 19 99 65 36

5. RAPPEL : ANS : Justificatifs et bilans financiers 2019

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA (agencedusport@ffaviron.fr) leurs bilans qualitatif, quantitatif et financier (un par action) à l'aide du CERFA N°15059*02 accompagné des pièces justificatives utiles, et cela **avant le 30 juin 2020**.

Le formulaire compte-rendu financier (Cerfa n° 15059*02) à utiliser est accessible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>

6. Formations fédérales

Des formations fédérales, Initiateur et Educateur sont encore organisées à distance au cours du mois de juin. Quelques places sont encore disponibles.

Inscriptions : <https://forms.gle/gkTK5eEnzTorhwwX8>

Des formations Initiateur fédéral d'aviron de mer sont organisées dans certaines ligues.

Pour tous renseignements : Christophe Pialat
christophe.pialat@ffaviron.fr

7. Formations CQP

Deux formations de moniteur d'aviron (Certificat de Qualification Professionnelle), organisées en juin et juillet, sont actuellement maintenues.

Session « eaux intérieures » à Lyon, en deux modules (du 6 au 10 juillet et du 9 au 11 sept.)

Session « mer » à La Seyne sur mer, en deux modules (du 17 au 21 juin et du 10 au 12 sept.)

Inscriptions et renseignements :
<https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-professionnelle/cqp-moniteur-aviron>

Renseignements : Christophe Pialat :
christophe.pialat@ffaviron.fr

8. 26 juin : Forum Emploi et Formations

La FFaviron et ses partenaires sur la formation professionnelle (CREPS de Vichy, CFA ...) organisent le 26 juin prochain un forum « Emploi-Formation » en ligne pour aborder les principales thématiques autour de l'emploi et de la formation avec de nombreuses informations sur les différents dispositifs de professionnalisation, de financement et de pérennisation. Toutes les infos sur :

https://ffaviron.fr/actualites/2020-05-28/forum-en-ligne-emploi-formations-fief?utm_source=DTN+global+%2B+Salaries+FFA+-+02-04-2019&utm_campaign=987b37dd0b-EMAIL_CAMPAIGN_2019_03_26_04_57_COPY_06&utm_medium=email&utm_term=0_9eeaff6045-987b37dd0b-102390959

Note d'information fédérale Juin 2020 – n°285

SPECIALE MANIFESTATIONS NATIONALES 2020

1. Comité directeur de la FFA le 3 juin 2020

Le comité directeur du 3 juin a validé les conditions de report des championnats 2020 annulés en raison de la crise sanitaire :

- J14 : organisation, en septembre ou octobre, de championnats dans chacune des quatre zones selon des modalités à préciser par celles-ci. Un soutien de la fédération sera apporté aux organisateurs de ces épreuves.
- J16 : organisation d'un championnat de France (engagements libres).
- J18 : organisation d'un championnat de France bateaux longs.
- Senior para-aviron et aviron adapté : organisation d'épreuves de championnat de France para-aviron bateaux courts et de critérium national aviron adapté les 25, 26 et 27 septembre à Gravelines où aura lieu comme prévu le championnat de France senior bateaux longs.
- Master : organisation d'un championnat de France.
- Le CSN Brive a été désigné pour organiser les 3 et 4 octobre deux des trois championnats de

France indiqués ci-dessus (J16, J18 et master). La répartition de ces trois championnats entre Brive et Gravelines est encore en cours d'étude et sera communiquée dès que possible.

- Aviron de mer : les championnats de France junior, senior, master et para-aviron ainsi que le critérium national aviron adapté auront lieu à Saint-Nazaire les 23 et 24 octobre.
- Beach rowing et senior sprint : les championnats de France 2020 sont définitivement annulés.

La FFAviron rappelle que ces décisions exceptionnelles ne concernent que l'exercice 2020 et qu'elles sont la conséquence de la crise sanitaire que connaît notre pays.

Note d'information fédérale - Juin 2020 - n°286

SPECIALE AVIRON SCOLAIRE

1. RAME EN 5ÈME – FIN DE SAISON 2019/2020

La saison Rame en 5ème était lancée depuis septembre et de nombreuses classes s'étaient déjà mises au défi des 40". **Ce sont presque 500 classes qui ont participé avant le confinement.** Même si les finales territoriales ont malheureusement dû être annulées, la FFAviron tient à honorer ces participants de la première heure et maintient les récompenses promises chaque année.

Le classement national sera clôturé au 19 juin prochain. Nous connaissons ainsi les 3 meilleures classes de France. À ce stade, le classement peut encore évoluer avec les retardataires qui n'auraient pas encore saisi les résultats des séances, qui ont eu lieu avant le confinement, sur le site de l'aviron scolaire.

Le 27 juin prochain, lors du comité directeur de la FFA, nous procéderons au **tirage au sort** pour faire remporter l'ergomètre, offert par la FFA à une des classes participantes ayant saisi ses résultats. Le nom du gagnant sera communiqué sur Facebook @FFAviron.

2. RAME EN 5ÈME - POINT TECHNIQUE

L'historique logiciel de gestion de course Venue Race est obsolète ou va vite le devenir avec la mise à jour des moniteurs (PM) des ergomètres. Le logiciel compatible est désormais ErgRace, développé par Concept 2. Seulement, malgré toutes les améliorations de ce nouveau logiciel, un paramètre nous contraint à faire évoluer la règle du challenge Rame en 5ème : ErgRace ne permet pas de programmer des courses sur 40 secondes.

Ainsi, dès la rentrée 2020, l'épreuve qui permettra d'établir le classement national sera de 1 minute. Pour vous assurer du bon fonctionnement de l'opération, nous vous recommandons de mettre à jour les PM de vos ergomètres (PM3, PM4 et PM5) et de ne plus utiliser Venue Race. La gestion des résultats reste inchangée. La performance collective de la classe sera calculée à partir de la moyenne des performances individuelles réalisées par les élèves (avec une pondération fille/garçon). Seule la durée de course change !

Pour télécharger Concept2 Utility (le logiciel de mise à jour des PM) et mode d'emploi en annexe :

<https://www.concept2.com/service/software/concept2-utility>

Pour télécharger ErgRace (logiciel de course)

: <https://www.concept2.com/service/software/ergrace>

Pour tout complément d'information, vous pouvez poser vos questions à aviron-indoor@ffaviron.fr

3. RAPPEL - RAME EN 5ÈME SE JETTE À L'EAU

Au printemps 2019, la FFAviron lançait son nouveau programme en bateau à destination des élèves de 5ème. Conçu sur le même principe que "Rame en 5ème", "Rame en 5ème se jette à l'eau" associe une **séance en bateau** et une **sensibilisation à la ressource naturelle : l'eau**, en lien avec le programme d'enseignement de physique de 5ème sur le cycle de l'eau et l'utilisation de l'eau dans le monde. Ce programme permet également de rendre les élèves acteurs de la protection des milieux.

Tous les supports pédagogiques et outils de communication nécessaires à la réalisation de la séance sont disponibles dans le **kit d'animation en vente sur [la boutique fédérale](#).**

Rame en 5ème et Rame en 5ème se jette à l'eau sont des outils clés en main pour créer facilement des passerelles durables entre votre club et les établissements scolaires de proximité.

Pour plus d'informations www.aviron-scolaire.fr ou contacter la FFA : contact@aviron-scolaire.fr

4. CARTE PASSERELLE – SPORT SCOLAIRE – SPORT EN CLUB

Après une année d'expérimentation en 2019, le CNOSF déploie à la rentrée 2020, **du 1er septembre au 17 octobre**, son dispositif de la « Carte Passerelle sport scolaire – sport en club » partout en France.

Il s'agit de permettre à des **jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL** de tester différents sports à raison de **3 séances gratuites par club**, afin de les accompagner dans leur choix d'une pratique régulière.

Les élèves se présenteront au club avec leur carte passerelle qui leur sera remise dès la rentrée des classes par leur enseignant USEP ou UGSEL. Le CNOSF prendra en charge l'assurance individuelle accident pour les élèves participants.

Pour participer à cette opération, le club doit s'inscrire via [ce formulaire](#), afin d'être référencé dans l'application « Mon club près de chez moi ».

Pour plus d'informations sur ce dispositif, une page internet y est dédiée sur franceolympique.com.

5. NOUVEAUTÉS POUR LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le 10 avril 2020 est parue la nouvelle circulaire du ministère de l'Éducation nationale relative aux sections sportives scolaires et aux sections d'excellence sportive.

Dispositif de l'Éducation nationale piloté par les recteurs d'Académie, les sections sportives scolaires (SSS) offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Elles sont inscrites dans les projets d'établissement et doivent obligatoirement être validées par le recteur d'Académie.

Remplaçant la circulaire du 29 septembre 2011, la nouvelle circulaire :

- modifie le suivi médical des élèves, dorénavant aptes *a priori* à la pratique sportive tant pour l'enseignement de l'EPS que pour la prise de licence auprès d'une fédération sportive scolaire ou pour la pratique optionnelle au sein d'une SSS.
- introduit la notion de section d'excellence sportive (SES) pour répondre aux besoins des élèves qui aspirent à accéder au haut niveau sportif. Certaines des actuelles SSS pourraient se transformer en SES, si le projet sur lequel elles reposent correspond davantage à ce 2nd type de structure.

Pour consulter la circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>

6. RAPPEL - PLAN MERCREDI

Depuis la rentrée 2017/2018, une majorité des territoires ont adopté la semaine de 4 jours pour les écoles primaires, en application de la réforme des rythmes scolaires, qui ne prévoit aucun temps scolaire sur la journée du mercredi. Le mouvement sportif a été clairement identifié comme un acteur éducatif essentiel au niveau local.

Pour plus d'informations :

<https://ffaviron.fr/actualites/2019-06-06/plan-mercredi>

7. RAPPEL - LABEL GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 a été créé dans le cadre du programme d'appui à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il a pour vocation de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

« Rame en 5ème ! » et « Rame en 5ème se jette à l'eau ! » sont des outils que vous pouvez utiliser pour développer votre partenariat avec les établissements scolaires labellisés Génération 2024.

Pour plus d'informations :

<https://ffaviron.fr/actualites/2019-04-18/label-generation-2024> et en annexe : l'annuaire des référents Label Génération 2024

8. RAPPEL – DISPOSITIF 2S2C

Le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère des Sports, ainsi que le mouvement sportif se sont engagés dans un travail commun pour accompagner la reprise progressive des activités scolaires en proposant des activités physiques et sportives, pendant le temps scolaire, aux élèves du primaire et du secondaire qui ne pourront pas être accueillis en cours, pour des raisons d'effectifs contraints.

Grâce au dispositif « 2S2C » (Sport, Santé, Culture, Civisme), les élèves pourront être accueillis par des clubs sportifs, dans ou à l'extérieur des établissements scolaires, à raison de 15 élèves maximum.

Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif sur

: <https://ffaviron.fr/fr/actualites/2020-05-27/sport-santeculture-civisme-reprise-progressive-activitesscolaires> et en annexe une FAQ.

Note d'information fédérale Juin 2020 – n°287

1. Mizuno fournisseur officiel de la FFA

La Fédération Française d'Aviron a signé un contrat de partenariat avec la marque Mizuno qui devient le nouveau fournisseur officiel de la Fédération Française d'Aviron et l'équipementier des équipes de France d'aviron, jusqu'en 2024.

2. Championnats de France Gravelines et Brive 2020

Le comité directeur a entériné le 24 juin par vote dématérialisé la répartition des championnats de France 2020 à Gravelines et à Brive-la-Gaillarde comme suit :

- les championnats de France senior bateaux longs, master, para-aviron et le critérium national aviron adapté se dérouleront à Gravelines du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2020.

Sans pouvoir estimer le nombre d'engagés il est à ce jour prévu que :

- la catégorie master débute le programme des compétitions dès le vendredi matin pour se terminer le dimanche dans la matinée.
- les seniors concourront dès le samedi matin jusque dimanche en fin d'après-midi.
- les catégories para-aviron et critérium national adapté débiteront les compétitions en début d'après-midi le samedi pour se terminer le dimanche en début d'après-midi.

- les championnats de France J16 et J18 se dérouleront à Brive-la-Gaillarde du vendredi 2 au dimanche 4 octobre 2020.

Sans pouvoir estimer le nombre d'engagés il est à ce jour prévu que :

- la catégorie J18 débute le programme des compétitions dès le vendredi après-midi pour se terminer en début d'après-midi le dimanche.
- la catégorie J16 commence la compétition le samedi matin pour se terminer dimanche en fin d'après-midi.

La mise à jour de la réglementation sportive nationale concernant ces championnats sera communiquée prochainement.

3. Circuit Randon'Aviron 2021

Le circuit Randon'Aviron rassemble les plus belles randonnées à l'aviron organisées chaque année en France. Les organisateurs qui souhaitent présenter leur candidature pour faire partie du circuit 2021 doivent compléter le formulaire mis en ligne sur le site de la FFA : Espace fédéral > Espace structure > Labelliser sa manifestation **ET** inscrire impérativement leur événement sur l'intranet fédéral : ffaviron.fr/intranet > Événement > Gestion.

La date limite de retour des candidatures est fixée au **mercredi 16 septembre**.

CAS PARTICULIER COVID 19 : Pour les organisateurs dont la randonnée a dû être annulée pour raison de crise sanitaire et dont l'organisation 2021 est identique à celle de 2020, le formulaire a été simplifié. Seules les trois premières parties sont à mettre à jour.

4. Randonnée de l'année 2021

En 2020, la randonnée « La Pelle du Pied » organisée par l'Aviron Sedanais avait été désignée « Randonnée de l'année ». La manifestation n'ayant pu se tenir du fait de la crise sanitaire, « La Pelle du Pied » conserve la désignation pour 2021.

5. Campagne Octobre Rose 2020

Depuis 3 ans, dans le cadre de son programme Aviron santé, la FFAviron se mobilise lors de la campagne Octobre Rose : rendez-vous national pour la lutte contre le cancer du sein.

Ayant officialisé en 2020, notre partenariat avec l'association Rose-Up, nous poursuivons notre engagement. Comme l'an passé, nous proposons à tous les clubs labellisés Aviron Santé ou ayant un coach formé d'organiser leur propre Challenge Avirose, le samedi 03 octobre 2020, en soutien à l'association Rose Up.

Tous les détails sur cette opération dans le cahier des charges joint :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-CDG_AVIROSE_OCTOBRE_ROSE_2020-20200626094639.pdf

Pour plus d'informations et/ou confirmation de participation, contacter à la FFA : aude.bazinet@ffaviron.fr

6. Aviron indoor

Le classement national des clubs Indoor, seul classement national conservé pour la saison 2019/2020, prend en compte les résultats des championnats de France des 7 et 8 février à Paris, le label AviFit mais aussi les classements des épreuves du Challenge des 7 Défis Capitaux, unique critère qui peut encore à ce jour faire évoluer le classement national puisque sa clôture aura lieu le 31 août. Un classement provisoire a été établi sur la base des données récoltées au 4 juin. Pour le consulter :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-classement-clubs-indoor-provisoire-4-juin-2020_1283228772.pdf

Il vous reste donc 2 mois pour intégrer le classement national et/ou tenter d'y figurer à la meilleure place en mobilisant les licenciés de votre structure sur la grande variété d'épreuves proposées.

Toutes les infos sur <https://c7dc.ffaviron.fr/> ou à aviron-indoor@ffaviron.fr

7. Handiguide des sports

Si vous accueillez des personnes en situation de handicap ou souhaitez en accueillir, vous connaissez certainement le Handiguide des Sports.

La plateforme a fait peau neuve, et les données n'ont pas été transférées.

Il est nécessaire de vous inscrire à nouveau, afin que les personnes en situation de handicap puissent trouver facilement vos coordonnées et voient apparaître l'aviron parmi les activités sportives existantes à proximité de chez eux.

Pour le faire, il vous suffit de suivre ce lien : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/inscription-structure>.

A noter que tous les clubs ayant déposé un projet handi dans le cadre de la campagne ANS doivent y être référencés.

8. Inscriptions aux formations professionnelles

• **Formation CQP** : La formation CQP permet de valider un premier diplôme d'encadrement professionnel en aviron. Cette formation est accessible à partir du niveau Educateur fédéral. Les sessions organisées à la Seyne-sur-mer et à Lyon sont complètes, cependant un prochain module de formation sera organisé à La Rochelle à partir du 20 octobre 2020. Les inscriptions sont ouvertes.

Retrouvez toutes les informations sur le CQP moniteur d'Aviron : <https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-professionnelle/cqp-moniteur-aviron>

Renseignements et inscription : <https://ffaviron.fr/fiches-formations/2020-10-20/cqp-moniteur-aviron-mer>

Contact à la FFA : erell.leminez@ffaviron.fr

• **Formations BPJEPS et DEJEPS** : Ces formations s'effectuent en partenariat avec le CREPS Auvergne, Rhône-Alpes, Vichy. Elles permettent d'accéder à des qualifications de moniteur, d'entraîneur et d'entraîneur expert en aviron. Les tests de sélection seront organisés au CREPS de Vichy du 7 au 9 sept. 2020. Inscriptions possibles jusqu'au 7 août.

Retrouvez toutes les informations sur ces deux formations :

BP JEPS : <https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/download.php?code=BPaviron>

DE JEPS : <https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/download.php?code=DEaviron>

Inscriptions en ligne : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

Contact au CREPS de Vichy : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

9. Ouverture d'une formation D.E.S.J.E.P.S en 2020

La formation DESJEPS est une formation exceptionnelle qui n'apparaît au calendrier des formations de la FFA et du CREPS de Vichy que tous les trois ou quatre ans. Elle prépare au métier d'entraîneur expert et propose un parcours de formation très en prise avec le secteur du haut niveau sportif (prépa. physique, prépa. mentale, planification d'entraînement, encadrement d'athlètes HN, dynamique d'équipe, gestion de structure...).

Le DESJEPS s'appuie sur des échanges très étroits avec le secteur haut-niveau de la FFAviron et les collectifs des équipes de France. Elle permet de rencontrer et d'échanger avec des athlètes, des entraîneurs et des intervenants experts dans leur domaine de compétence (prép. Physique, mentale, management...).

Cette année une session de formation sera ouverte en partenariat avec le CREPS de Vichy. Ne la loupez pas !

Les tests de sélection seront organisés au CREPS de Vichy du 7 au 9 sept. 2020. Inscriptions possibles jusqu'au 7 août.

Retrouvez toutes les informations :

<https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/download.php?code=DESaviron>

Inscription en ligne : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

Contact au CREPS de Vichy : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

10. Formations de Coach Indoor et Coach AviFit

Pour développer vos compétences ou mettre à niveau vos connaissances sur toutes les activités indoor de l'aviron (matériels, logiciels, formations, outils, animations, RoWning, challenges en ligne et AviFit...) plusieurs formations vont être organisées sur la première partie de la saison sportive 2020-2021 avec :

- en septembre – à Lyon : formation avec un recyclage gratuit le 17/09 et les modules de formation du 18 au 20 sept.

Les dates et lieux des formations suivantes seront précisés prochainement :

- en novembre – sur la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

- en décembre – à Nogent-sur-Marne
- en décembre – sur la Ligue Nouvelle Aquitaine

Retrouvez toutes les informations :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-federale/coach-aviron-indoor>

Inscriptions, pré-inscriptions et renseignements :

juliette.duchemin@ffaviron.fr

11. Formation continue : Dynamique et stratégie de gestion d'équipe niveau 1

Un module de formation est programmé du 24 au 27 novembre sur le site du CREPS de Boulouris (PACA).

Retrouvez toutes les informations :

<https://ffaviron.fr/fiches-formations/2020-11-24/dynamique-et-strategies-de-gestion-equipes-niveau-1>

Renseignements : pascal.morel@ffaviron.fr

Note d'information fédérale Juillet 2020 – n°289

1. Comité directeur

Suite au report des Jeux Olympiques, le Comité directeur a été conduit à modifier le calendrier de certaines manifestations nationales 2021 et à désigner les organisateurs 2021 qui ne l'étaient pas encore :

- suppression de la **tête de rivière nationale** et des **têtes de rivière interrégionales**
- **championnats interrégionaux bateaux courts** : 27 et 28 février 2021 au lieu des 3 et 4 avril 2021, lieux à définir
- **championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron** : 12 au 14 mars 2021 au lieu du 16 au 18 avril 2021, à Cazaubon
- **championnat de France longue distance** : 3 et 4 avril 2021 au lieu des 20 et 21 mars 2021, à Mâcon
- **coupe de France des régions** : 1^{er} et 2 mai 2021, à Mantes
- **championnats de France UNSS-FFSU** : 15 et 16 mai 2021, au Creusot
- **championnat de France sénior sprint** : 4 au 6 juin 2021, à Vichy (en remplacement du championnat de France sénior bateaux longs)
- **championnat de France de Beach Rowing** : 26 et 27 juin 2021 à Marseille
- **championnat de France sénior bateaux longs** : 18 et 19 septembre, à Mantes (en remplacement du championnat de France sénior sprint)

Par ailleurs, le Comité directeur a entériné le remplacement du 2-PR3 par le 2xPR3, en équipage de club, au championnat de France handi-aviron 2020 à Gravelines les 25 et 26 septembre.

Pour rappel, dates et lieux inchangés :

- **championnat de France d'aviron de mer junior et sénior** : 22 et 23 mai 2021, à Agde
- **championnat de France J18** : 4 au 6 juin 2021, à Vichy
- **championnat de France master** : 19 et 20 juin 2021, à Maçon
- **championnat national jeune** : 26 et 27 juin 2021, à Gérardmer
- **championnats de France J16 et sénior -23 ans bateaux longs** : 2 au 4 juillet 2021, à Libourne

2. Réglementation Nationale 2020

Retrouvez la réglementation nationale 2020 modifiée pour les championnats nationaux suivants :

- **championnat de France master** : 25 au 27 septembre 2020 à Gravelines

- **championnats de France sénior bateaux longs et para aviron - critérium national aviron adapté** : 26 et 27 septembre 2020 à Gravelines
- **championnats de France J16 et J18 bateaux longs** : 2 au 4 octobre 2020 à Brive
- **championnats de France d'aviron de mer junior, sénior, master et para-aviron - critérium national aviron adapté** : 23 et 24 octobre 2020 à Saint Nazaire

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-reglementation-sportive-2020-bis-20200721095136.pdf>

3. Rappels concernant la sécurité des pratiquants handi

Contrairement aux idées reçues, les bateaux handi équipés de flotteurs peuvent se retourner. Afin de garantir la sécurité de tous, voici un rappel concernant la sécurité.

- Tous les rameurs doivent savoir nager
- Rappelez les consignes de sécurité : ne jamais lâcher ses avirons, ne pas se pencher sur les côtés, ne pas laisser les avirons passer derrière le corps.
- Équipez les bateaux avec des flotteurs déportés (possibilité de changer juste la tige en métal fixée sur le flotteur), pour une meilleure stabilité.
- Équipez les bateaux avec des cale-pieds type yolette (surtout pas de chaussures), les pieds doivent pouvoir sortir facilement sans l'aide des mains.
- Si plusieurs sangles sont nécessaires, toutes les ouvertures doivent être dans le même sens.
- Toutes les sangles doivent comprendre une boucle permettant une bonne préhension pour l'ouvrir facilement, même mouillée. La boucle doit être visible.
- Le rameur doit avoir appris à enlever ses sangles, les yeux fermés, et doit savoir sortir ses pieds sans aide.

Un accident est vite arrivé, soyez vigilants !

Pour plus de renseignements : handicaps@ffaviron.fr

4. Fonds territorial de solidarité

L'Agence Nationale du Sport vient de créer un fonds spécifique de solidarité de 12 M€ pour accompagner les associations les plus touchées par la crise sanitaire. Les modalités d'attributions de ces

subventions sont en cours de définition dans chaque région par les délégués territoriaux de l'Agence. Ces aides, gérées régionalement, pourront notamment permettre de :

- renforcer la continuité éducative via les dispositifs vacances apprenantes, 2S2C, quartiers d'été 2020 et l'organisation des séjours sportifs
- aider au fonctionnement ou à la relance des associations les plus en difficultés
- aider au maintien de l'emploi
-

Les demandes seront à faire via le compte asso. Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site internet de votre DRJSCS ou contactez le référent ANS de votre région/département dont vous pouvez retrouver les coordonnées sur : <https://www.agencedusport.fr/Subvention-part-territoriale>

5. Enregistrement titres scolaires 2020

Chaque année, nous vous demandons de nous communiquer les documents relatifs aux titres scolaires, afin de répertorier l'activité scolaire au sein des clubs. Malgré la crise sanitaire, certains clubs ont accueillis des établissements scolaires en 2020. Nous remercions ceux-ci de transmettre à Léa Duchemin (lea.duchemin@ffaviron.fr) vos conventions et bordereaux Titres Scolaires pour la saison 2020, avant le 7 août.

Vous pouvez consulter la liste des titres scolaires enregistrés pour votre club sur la saison en cours sur : ffaviron.fr/intranet > Titres > Titres scolaires.

Note d'information fédérale Septembre 2020 – n°290

1. Jurys championnats de France Gravelines et Brive

La liste des jurys pour ces deux manifestations nationales a été actualisée : <https://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/arbitrage>

2. Engagements championnat de France J16/J18 à Brive

Les engagements au Championnat de France J16/J18 ne pourront s'effectuer via l'intranet comme habituellement.

Notre serveur licence considère que la saison 2021 a débuté, il n'est donc pas possible de saisir comme habituellement les engagements pour un championnat de France 2020 sur la base des licenciés 2020 car le contrôle des âges pour les J16 et J18 ne se fait pas correctement.

Aussi, nous demandons aux clubs de formuler leurs engagements sur le fichier excel joint que vous voudrez bien compléter et renvoyer à Sylvain BOSQUET : championnats@ffaviron.fr avant le 15 septembre à 14h00.

3. Certificat médical et sports collectifs

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, certaines fédérations sportives demandent à leurs licenciés la présentation systématique d'un certificat médical pour le renouvellement de la licence pour la prochaine saison 2020-2021.

Cette mesure n'est pas en accord avec les articles du code du sport qui fixent la périodicité de présentation d'un certificat médical et de l'attestation du renseignement du questionnaire de santé « QS-SPORT » pour le renouvellement d'une licence. A ce jour, aucune disposition du code du sport en vigueur ne permet donc d'y déroger.

Il vous appartient donc, si vous souhaitez aller dans cette voie, de la présenter comme une recommandation en concordance avec celles énoncées dans le guide sanitaire et médical à

destination de l'ensemble des sportifs réalisé par le ministère des sports et validé par le ministère de la santé (http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportguides_anitaireetmedical.pdf).

Le refus d'un.e licencié.e de respecter cette recommandation ne peut en aucun cas servir de motif au non-renouvellement de la licence.

4. VNF – redevances domaniales

Dans le cadre de la relation privilégiée que le CNOSF entretient avec Voies Navigables de France (VNF) depuis plusieurs années, et face aux circonstances exceptionnelles de la pandémie Covid-19 qui a impacté l'activité et la trésorerie des associations sportives, le CNOSF a obtenu une exonération partielle des redevances domaniales. La proposition a été actée par le conseil d'administration de VNF le 1^{er} juillet 2020.

De ce fait, les redevances, pour les associations sportives exerçant une activité sur le domaine public fluvial, du deuxième trimestre de l'année 2020 seront annulées dans le cadre de la loi de finances rectificative n°3 pour 2020. Celles du troisième et quatrième trimestre feront l'objet d'une remise de l'ordre de 50%.

Sur cette période, l'usage du domaine public par les organisations sportives ne sera donc pas facturé ou sera remboursé si le paiement a déjà été réalisé.

5. Régates labellisées 2021

La liste des régates labellisées mer 2021 est disponible sur le site de la fédération : <https://ffaviron.fr/competitions/mer/regates-labellisees-mer>

6. Campagne ANS 2020

La campagne ANS 2020 des projets sportifs fédéraux s'est terminée fin juillet avec la communication de l'ensemble des propositions fédérales à l'ANS.

L'agence nous informe qu'elle enverra début septembre, aux associations ayant déposé une demande, des notifications postales d'accord et de refus de subvention avec le détail par action par action.

7. Aides fédérales à l'acquisition de matériel de sécurité

Rappel : La fédération aide ses clubs pour l'acquisition de matériel de sécurité à travers des tarifs préférentiels obtenus chez des fournisseurs :

- Coques de sécurité de marque Newmatic, modèles 300 et 360
- Moteurs Yamaha 4 temps (tous modèles)

En complément de ces tarifs, la FFA apporte, sous conditions, des aides financières pour ces acquisitions :

- Des aides sur 1 coque et sur 1 moteur par Olympiade pour les structures de moins de 100 licenciés
- Des aides sur 2 coques et sur 2 moteurs par Olympiade pour les structures de plus de 100 licenciés

Une nouvelle Olympiade vient de démarrer au 1^{er} septembre 2020.

Pour plus de renseignements sur ce dispositif et sur les tarifs, contacter la FFA au 01 45 14 26 48 ou par mail à compta@ffaviron.fr

8. Lutte contre les violences

Le Ministère des Sports a mis en place, dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violence, un plan de prévention pour accompagner les dirigeants, les éducateurs, les bénévoles et les familles.

Un kit dématérialisé comprenant différents outils de prévention est téléchargeable sur : www.sports.gouv.fr

Nous vous invitons à afficher dans vos locaux les documents mis à votre disposition dans ce kit.

Note d'information fédérale Octobre 2020 – n°291

1. Résultats des équipes de France championnats d'Europe U23 et junior

• Championnats d'Europe U23

La France a remporté quatre médailles :

- Médaille d'or :

Quatre avec barreur féminin : Emma Cornelis (Nancy SN), Pauline Rossignol (Joinville AMJ), Adèle Brosse (Rouen CNA), Maya Cornut-Danjou (Libourne CN) barrées par Elsa Taboulet (Grenoble Av).

Quatre de couple masculin poids léger Corentin Amet (Bordeaux EN), Florian Ludwig (Chambéry CN), Baptiste Savaete (Aix-les-Bains EN), Pierrick Verger (Rouen CNA).

- Médailles de bronze:

Double masculin poids léger : Ferdinand Ludwig (Lac Bleu AV)/ Paul Tixier (Mâcon SR)

Quatre de couple féminin poids léger : Aurélie Morizot (Boulogne 92), Loanne Guivarc'h (Nantes CA), Inès Boccanfuso (Basse-Seine SN), Fanny Puybaraud (Annecy CN).

• Championnat d'Europe Junior à Belgrade (Serbie) :

La France a remporté six médailles :

- Médaille d'or :

Skiff masculin : Victor Marcelot (Saintes CA).

Quatre sans barreur féminin : Marion Chagnot (Nancy SN), Ruxandra Botezatu (Nice CN), Lou-Anne Caniard (Sedan AV), Noémie Sèpe (Reims CN).

- Médaille d'argent :

Quatre avec barreur : Killian Adams (Joinville AMJ), Zadig Hoang (Joinville AMJ), Pierre Minniti-Andrei (Melun CN) et Mathias Meriguet (Joinville AMJ), barrés par Lucie Mercier (Joinville AMJ).

Quatre sans barreur masculin : Grégoire Charles (Bressols Av), Alexandre Barsse (Toulouse A), Dorian Marques-Vigneron (Reims CN) et Fergus Nevill (Toulouse A).

Deux sans barreuse : Fleur Vaucoret (Aix-les-Bains EN), Émilie Mouchet (Aix-les-Bains EN).

- Médaille de bronze :

Quatre de couple féminin : Jeanne Roche (Marseille CA), Gaïa Chiavini (Monaco SN), Ilona Rey-Nouzaret (Lyon-Caluire AC), Moïra Bouloré (Nantes CA).

2. Nouveau protocole sanitaire

La déclinaison des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport au 25 septembre 2020 impose à la Fédération Française d'Aviron de modifier le protocole sanitaire pour l'activité sportive au sein des clubs, avec de nouvelles contraintes.

Les contraintes de pratiques sont différentes selon le département et la zone d'alerte dans lequel se trouve le club. Quatre zones ont été définies par le gouvernement. Retrouvez la classification de votre ville sur :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/etat-des-lieux-et-actualites/article/indicateurs-de-l-activite-epidemie>

Les directives gouvernementales restent soumises à la concertation des préfets et des élus locaux. Ces mesures sont valables pour 15 jours minimum. Comme toujours la Fédération vous tiendra informé des évolutions à ce protocole.

Retrouvez le protocole fédéral mis à jour le 28 septembre sur le lien suivant :

<https://ffaviron.fr/articles/plan-de-deconfinement-de-ffaviron>

3. Avantages MIZUNO pour les commandes de clubs

Grâce au partenariat entre la FFaviron et Mizuno, les clubs bénéficient de tarifs préférentiels sur des commandes de combinaisons, vêtements techniques, etc. 25% sur le catalogue Teamwear 2020 (en PJ) 20% sur la sublimation (pour les combinaisons)

Contact : Jeanmichel.Pion@eu.mizuno.com

Voici les 2 liens :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Muzino-Catalogue-Teamwear-2020-21-20200930121600.pdf>

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-CATALOGUE-SUBLIMATION-2020-AVIRON-20200930121526.pdf>

4. Programme Performance Jeune

Le Programme Performance Jeune, destiné aux J15 et J16, est relancé pour la saison 2020-2021.

Plusieurs étapes passées en clubs jalonnent la saison :

1/ Détection – à partir du 21 septembre

Chaque ligue, au regard des reports de la saison précédente et de ses impératifs calendaires, fixe une date limite pour cette détection (Test de puissance maximale sur 5 coups ; Test Aérobic 2000m cad 24 ; Mesures anthropométriques).

Les résultats de ces tests doivent être envoyés au cadre technique de votre région à la date fixée par celui-ci (mais avant le 31 octobre).

2/ Tests Physiques PPJ – du 28 novembre au 15 décembre

Suite à la détection et aux informations remontées par les cadres techniques régionaux, le responsable national du PPJ contactera les clubs des meilleurs éléments identifiés afin que ces derniers réalisent en club les tests physiques du programme.

Ces tests permettront de dresser le profil athlétique de chaque jeune et d'orienter certains axes de leur entraînement pour une progression optimale en vue des années futures.

Vous trouverez les informations et le descriptif de ce programme sur le site de la FFA : Equipes de France > Haut-Niveau > Programme Performance Jeune

5. LABEL EFA 2021

Au regard du contexte particulier lié à la crise Covid-19 qui a rogné une partie de la saison 2019-2020, la FFAviron a pris la décision de s'appuyer sur le bilan d'activité 2019 pour les demandes de labellisation Ecole Française d'Aviron 2021.

Comme chaque année, les demandes devront être réalisées sur l'**intranet fédéral** (menu Labellisation > Demande de label) **entre le 1^{er} et le 30 novembre 2020**, durée de la campagne de labellisation.

Le **bilan d'activité** reprendra les données **2019** : licences, brevets de rameurs, titres scolaires, les participations aux randonnées et aux épreuves nationales.

L'encadrement actuel du club sera à déclarer : possession des diplômes, licence 2021 de la structure concernée.

La demande éventuelle de **mentions complémentaires** devra également être complétée.

Si le bilan d'activité 2020 et/ou l'encadrement requis est supérieur à 2019, et qu'il permet au club d'obtenir un label de niveau supérieur, une réclamation justifiée devra être envoyée à la FFA à l'adresse label@ffaviron.fr pour être étudiée.

6. Challenge des 7 Défis Capitaux 2021

L'édition 2021 du Challenge des 7 Défis Capitaux est lancée. 14 épreuves et des bonus, 22 catégories pour animer toute la saison, du sprint à l'ultra-endurance de 15 à 60 ans et plus.

Rappel : les résultats du challenge comptent pour le classement national des clubs INDOOR. Renseignements et inscriptions sur c7dc.ffaviron.fr

7. Formation

Découvrez le calendrier des formations 2020/2021 sur le site internet de la FFA Espace fédéral > Formation > Calendrier des formations > <https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/calendrier-formations>

Novembre

- Coach Aviron Handicaps - du 16 octobre au 8 novembre 2020 à Boulogne 92
- Coach Aviron Santé - du 2 novembre au 4 décembre 2020 au CREPS de Vichy

- Educateur fédéral Aviron Indoor - du 6 au 8 novembre 2020 à Nogent-sur-Marne - COMPLET

- Entraîneur fédéral Aviron eaux intérieures - du 6 novembre 2020 au 21 mars 2021 à l'INSEP

- Educateur fédéral Aviron Indoor - du 20 au 22 novembre 2020 à La Seyne sur Mer

- Dynamique et stratégie des équipes-Niveau 1 - du 24 au 27 novembre 2020 - CREPS de Boulouris

- Entretien et réparation des bateaux - du 30 novembre au 3 décembre 2020 à Vaires sur Marne

Décembre

- Educateur fédéral Aviron Indoor - du 4 au 6 décembre 2020 à Libourne

Janvier

- Préparation physique du jeune rameur - du 25 au 27 janvier 2021 au CREPS de Vichy

L'inscription à toutes ces formations se fait en ligne

: <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScQyr5GVVyb16oLXKVSNT2YpgneehyWNaTG3fY6OUxyUMG1qA/viewform>

COVID 19 : l'annonce de nouvelles mesures sanitaires pourront amener la FFA à annuler certaines formations afin de respecter les mesures gouvernementales

Formation Fédérale

- Eaux intérieures

Entraîneur fédéral Aviron eaux intérieures, une formation est organisée à l'INSEP (Paris) sur 2 week-ends :

- Module 1 : du 6 au 8 novembre 2020 à l'INSEP

- Module 2 : du 19 au 21 mars 2021 à l'INSEP

- Classe virtuelle : le samedi de 9h à 12h : 21/11/2020 - 28/11/2020 - 19/12/2020 09/01/2021 - 23/01/2021

Date limite d'inscription : 8 octobre 2020.

Les stagiaires qui le souhaitent auront la possibilité de valider le CQP moniteur d'aviron à l'issue de cette formation.

Responsable pédagogique : didier.lereboulet@ffaviron.fr

- Indoor

Educateur fédéral Aviron Indoor, ces formations se déroulent sur 2,5 jours (du vendredi 13h au dimanche 16h). Date limite d'inscription : 30 jours avant la formation. En fonction des demandes, d'autres formations peuvent être proposées.

Responsable pédagogique :

juliette.duchemin@ffaviron.fr

- Spécifiques

Coach Aviron Handicaps cette formation est accessible aux bénévoles et aux professionnels :

- Classe virtuelle : vendredi 16 octobre 2020 de 18h à 20h et samedi 17 octobre 2020 de 9h30 à 12h

- Présentiel : du 6 au 8 novembre 2020 à Boulogne Billancourt - Boulogne 92

Date limite d'inscription : 9 octobre 2020.

Responsable : helene.gigleux@ffaviron.fr

Coach Aviron Santé

La formation Coach Aviron Santé est organisée au CREPS de Vichy et se déroule sur 2 modules de 5 jours (du lundi 14h au vendredi 12h) :

Module 1 : du 2 au 6 novembre 2020

Module 2 : du 30 novembre au 4 décembre 2020

Date limite d'inscription : 18 octobre 2020

Responsable : yvonig.foucaud@ffaviron.fr

Formation continue

Des formations continues sont accessibles aux professionnels et aux bénévoles :

- Dynamique et stratégie des équipes-Niveau 1 - du 24 au 27 novembre 2020 - CREPS de Boulouris

- Entretien et réparation des bateaux - du 30 novembre au 3 décembre 2020 à Vaires sur Marne

- Préparation physique du jeune rameur - du 25 au 27 janvier 2021 au CREPS de Vichy

Note d'information fédérale Octobre 2020 – n°292

SPECIALE EVALUATION FEDERALE

1. RAPPEL : Évaluation fédérale : junior, senior et para-aviron homme et femme

Sportifs juniors J16 concernés : rameurs (ses) intéressé(e)s par la compétition.

Sportifs juniors J18, seniors et para-aviron concernés : rameurs (ses) pratiquant régulièrement et présentant un potentiel technique ou physique intéressant.

L'évaluation fait partie du chemin de la sélection, elle est obligatoire pour les athlètes prétendant à une sélection. Elle est un des critères utilisés pour désigner certains rameurs convoqués aux stages hivernaux.

À travers cette évaluation, les J16 détectés feront l'objet d'un suivi particulier. Ils seront vus par les cadres techniques régionaux et pourront être regroupés sur des stages régionaux, interrégionaux voire nationaux dans le cadre du programme PPJ.

Le test à l'ergomètre de cette évaluation doit être réalisé sur un ergomètre Concept 2 de type C,D ou E.

Pour tout renseignement complémentaire contactez : Julien Valla julien.valla@ffaviron.fr

En cas de problème lors de la saisie des résultats, contactez : Sylvain BOSQUET (01 45 14 26 71) ou Léa DUCHEMIN (01 45 14 26 70) ou par email : sylvain.bosquet@ffaviron.fr / lea.duchemin@ffaviron.fr

1/ Contenu de l'évaluation J16

1. Renseignements administratifs et sportifs

2. Mesures anthropométriques
3. Performance en course à pied sur 3000 mètres
4. Contrôle de performance à l'ergomètre sur 2000 mètres

Réglage maximum du facteur de résistance de l'ergomètre :

- pour les filles : 110
- pour les garçons : 120

2/ Contenu de l'évaluation J18 et sénior

1. Renseignements administratifs et sportifs
2. Mesures anthropométriques
3. Performance en course à pied sur 3000 mètres

4. Test de performance maximale à l'ergomètre sur 2000 mètres

Réglage de l'ergomètre : facteur de résistance libre.

3/ Contenu de l'évaluation para-aviron
Les informations et résultats de l'évaluation para-aviron sont à transmettre à Charles DELVAL (pas de saisie sur le serveur fédéral) : charles.delval@ffaviron.fr

Indiquer la classification : PR1, PR2 ou PR3 (PD, ID ou VI).

1. Renseignements administratifs et sportifs
2. Mesures anthropométriques
3. Test de performance maximale à l'ergomètre sur 2000 mètres

Réglage de l'ergomètre : facteur de résistance libre.

4/ Mise en œuvre

Par les cadres techniques de la FFA ou les techniciens sportifs fédéraux en liaison avec les présidents de ligue, les présidents de commission sportive, et les entraîneurs de club.

5 / Calendrier

Début de la passation des épreuves et de la saisie des résultats sur le serveur licences : entre le 1 novembre 2020 et le 6 décembre 2020 (minuit).

6/ Résultats

Les résultats sont à inscrire par le responsable du club sur le serveur licences puis dans le menu à gauche :
Tests hivernaux

Note d'information fédérale Octobre 2020 – n°293

Assemblée générale de la FFA

1. Appel à candidatures pour le Comité directeur de la FFA

Les élections des membres du Comité directeur de la FFA auront lieu lors de l'Assemblée générale électorale du 5 décembre 2020 à Nogent-sur-Marne.

Les candidatures devront parvenir **avant le 5 novembre 2020 dernier délai** à la FFA, sur le formulaire téléchargeable sur le lien suivant :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviro n-CandidatureCD-AG-05122020-20201007110545.pdf>

ou demande auprès de vanessa.lete@ffaviron.fr

Pour être candidat, il est impératif de remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts de la fédération et être titulaire d'une licence de la FFA depuis plus de deux ans.

Pour consulter les statuts : <https://ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/statuts de la FFA> :

Note d'information fédérale Octobre 2020 – n°294

1. Résultats des équipes de France championnats d'Europe senior

La France a remporté trois médailles :

- **Médaille d'or**

PR1 W1x : Nathalie Benoit (RC Marseille)

- **Médailles de bronze**

PR3 Mix4+ : Antoine Jesel (Joinville AMJ), Rémy Taranto (RC Marseille), Margot Boulet (CA Nogentais), Guylaine Marchand (A Saint-Cassien), barreur : Robin Le Barreau (EN Bordeaux)
W2x : Élodie Ravera-Scaramozzino et Hélène Lefebvre (SESN Encouragement)

2. Décisions du Comité directeur

Le Comité directeur, réuni le 16 octobre à Nogent, a pris les décisions suivantes :

- **Assemblée générale de la FFA**

Au vu de la situation sanitaire, le comité directeur statuera ultérieurement sur la tenue de l'Assemblée générale de la FFA le samedi 5 décembre 2020, en présentiel à Nogent-sur-Marne ou en distanciel.

- **Commission aviron handi**

La FFA ayant signé une convention avec la FFASport Adapté, le comité directeur a souhaité compléter la commission par : Dominique Guende, Avi Sourire, Caroline Petiot, SHA Le Havre, et Christophe Briand, SNO Saint-Nazaire

- **Comité d'éthique et de déontologie**

Suite à la démission de Virginie Tollard, le Comité a été complété par Eric Jannot, Président du CN Creusotin.

- **Commission de surveillance des opérations électorales**

La commission est constituée comme suit :

- Benjamin Peyrelevade
- Skander Kaara
- Hélène Maréchal-Huet

- **Règles de sélection 2021**

Les avenants aux règles de sélection en équipe de France pour la saison 2021 ont été votés par le Comité directeur.

Ces avenants sont disponibles sur le lien suivant : <https://ffaviron.fr/articles/regles-de-selection>

- **Réglementation sportive 2021**

La réglementation sportive 2021 a été approuvée. Nous vous invitons à la consulter prochainement sur le site internet de la FFA.

- **Circuit Randon'Aviron 2021**

52 randonnées ont été retenues pour figurer dans le circuit "Randon'Aviron 2021". La liste des manifestations sera consultable sur le site internet de la FFA : Pratiquer l'aviron > Programmes fédéraux > Circuit Randon'Aviron. Le catalogue sera disponible d'ici la fin de l'année.

- **Affiliations**

Pelle Mosane Givet (Ligue Grand-Est)
Nautisme Sport Ecole – Yo Te Di (Ligue de Martinique)
Cercle d'Aviron de Bresse-Louhanaise (Ligue Bourgogne-Franche-Comté)

- **Radiation**

Aviron Excevenex Skiff (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)
Club Nautique Givetois (Ligue Grand-Est)
Aviron Guyenne (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

- **Mise en sommeil**

Rowing Club de l'Argens (Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur)

3. RAPPEL : Appel à candidatures pour le Comité directeur de la FFA

Les élections des membres du Comité directeur de la FFA auront lieu lors de l'Assemblée générale électorale du 5 décembre 2020.

Les candidatures devront parvenir **avant le 5 novembre 2020 dernier délai** à la FFA, sur le formulaire téléchargeable sur le lien suivant :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-CandidatureCD-AG-05122020-20201007110545.pdf>

ou demande auprès de vanessa.lete@ffaviron.fr :

Pour être candidat, il est impératif de remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des statuts de la fédération et être licencié à la fédération depuis plus de deux ans sans interruption.

Pour consulter les statuts : <https://ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/statuts> de la FFA :

4. Rappel : évaluation fédérale

• Calendrier

Début de la passation des épreuves et de la saisie des résultats sur le serveur licences : entre le 1 novembre 2020 et le 6 décembre 2020 (minuit).

• Résultats

Les résultats sont à inscrire par le responsable du club sur le serveur licences puis dans le menu à gauche : Tests hivernaux

5. Classement indoor des clubs

Le classement indoor des clubs 2020 est désormais consultable ici :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-classement-des-clubs-indoor-2020-20201009143447.pdf>

L'Aviron Sétois, Gravelines Union Sportive Aviron et le Cercle Nautique des Régates Rémoises composent le podium.

Le règlement du classement évolue pour la saison 2021, découvrez prochainement le nouveau calcul des points dans la réglementation sportive 2021.

6. Têtes de rivière de zones 2020

Les têtes de rivière se dérouleront le 1^{er} novembre à :

- Zone Sud-Est à Belley
- Zone Sud-Ouest à Sainte-Livrade
- Zone Nord-Ouest à Caen
- Zone Nord-Est à Mulhouse

7. MAIF Aviron indoor-Championnats de France Aviron 2021

En raison de la pandémie, toujours présente pour une durée indéterminée, et des conditions sanitaires en constante évolution sur le territoire, de grandes incertitudes planent sur toutes les organisations d'évènements en salle.

Pour la plus grande manifestation nationale d'aviron indoor dans quelques mois, la FFA a décidé de ne pas prendre de risque et propose un format de compétition inédit : à distance.

Tous les participants pourront se connecter de n'importe quel lieu (domicile, club, etc.), à condition d'avoir les équipements requis et une connexion suffisante et stable. Des tests d'éligibilité seront proposés à chaque participant en amont de l'évènement.

L'édition 2021 se déroulera les samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021 et proposera les épreuves habituelles du 2000m, du 500m et des relais. Elle pourra être suivie en live sur internet.

Retrouvez les premières informations sur la réglementation sportive 2021 et prochainement, les informations complètes sur : www.championnats.aviron-indoor.fr

8. Médaille d'honneur de la FFA 2020

La médaille d'honneur de la FFA peut être attribuée chaque année sur proposition des ligues à des récipiendaires dont l'engagement et le dévouement à la cause de notre sport, au sein des clubs, comités départementaux et ligues, auront été reconnus par le Comité directeur de la FFA.

Cette médaille peut être remise à l'occasion de l'Assemblée générale de la ligue. Les candidatures doivent être transmises par les ligues à la FFA avant le 18 novembre 2020 à l'aide du formulaire joint :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Formulaire-Medaille-Honneur-2020-20201020090505.pdf>

9. Rappel : Renseignement des instances sur l'intranet fédéral

L'intranet fédéral est la base de données qui gère l'ensemble des licenciés et des structures.

À ce titre, nous demandons aux ligues, comités départementaux et clubs de bien vouloir renseigner et tenir à jour les coordonnées des élus de ces instances sur cet outil et notamment : Président, Trésorier, Secrétaire Général.

10. RAPPEL : Coordonnateurs de zones

Les responsables des zones sont :

- Pour la zone Nord-Est :
Coordonnateur : A. Tixier
Référénts techniques : M. Jullien, F. Doucet
- Pour la zone Nord-Ouest :
Coordonnateur : J. Bloquet
Référént technique : A. Huss
- Pour la zone Sud-Ouest :
Coordonnateur : G. Pontois
Référént technique : M. Colard
- Pour la zone Sud-Est :
Coordonnateur : V. Busser
Référént technique : P. Morel

11. Calendrier 2021

Pour figurer sur le calendrier des manifestations se déroulant sur le territoire national en 2021, les organisateurs doivent renseigner la rubrique « Evénements > Gestion » sur l'intranet fédéral.

L'inscription d'une régates au calendrier national est nécessaire toute demande officielle de manifestation et notamment pour les demandes d'arrêt de navigation auprès de VNF. Les manifestations nécessitant un arrêt de la navigation doivent figurer sur le calendrier national **avant le 31 décembre 2020** :

Espace fédéral > Espace structures > Accéder à l'intranet fédéral

Menu : Evénements> Gestion

Les organisateurs peuvent apporter tout au long de l'année des informations complémentaires concernant leur manifestation afin que chacun puisse y trouver les renseignements utiles actualisés.

Les informations saisies sur l'Intranet serviront à la diffusion du calendrier national de la FFA sur le site ffaviron.fr

Les labels Régates qualifiantes mer et Randon'Aviron ne pourront être attribués aux événements non renseignés sur l'Intranet.

Note d'information fédérale Octobre 2020 – n°295

1. Décisions du Comité directeur

Le Comité directeur réuni en visioconférence le vendredi 13 novembre, a pris les décisions suivantes :

▪ Assemblée générale de la FFA

Il a été confirmé qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 et au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020, eu égard notamment aux restrictions de circulation et de réunion qui nous sont imposées, cette assemblée générale se déroulera en visioconférence le 5 décembre.

Une procédure pour l'organisation de cette AG en visioconférence et les votes dématérialisés a été approuvée.

• Classement jeune des clubs

Face à l'arrêt de la pratique sportive pour nos jeunes rameurs et l'impossibilité actuelle, et sans doute encore pour quelques mois, d'organiser des manifestations sportives, le Comité directeur sur proposition du Bureau fédéral a décidé de modifier le "classement jeune 2021 ». Exceptionnellement, celui-ci ne prendra pas en compte les points de participations aux 4 premières épreuves de l'étape régionale (TdR 1, épreuve indoor, épreuve au sol, TdR 2).

En fonction d'une évolution favorable des conditions sanitaires dans les mois prochains, celles-ci pourront néanmoins être organisées par les ligues.

• MAIF Aviron Indoor

Il a été décidé d'ajouter au programme des championnats France d'aviron indoor, deux épreuves par équipe : en J16 et en J18 mixte (2 rameurs et 2 rameuses)

• Médaille d'Honneur

La Médaille d'Honneur de la FFA a été décernée à Michel Lagaüzère, ancien président de la ligue Nouvelle-Aquitaine, qui a souhaité arrêter ses fonctions après 18 années de présidence.

• Affiliation

Union Sportive Aviron Rieux (Ligue Occitanie)

2. Aviron Sport Adapté

Suite à la signature d'une convention avec la FF Sport Adapté, les épreuves pour les rameurs PR3-ID qui se déroulent au cours des championnats de France d'aviron indoor, des championnats de France

bateaux courts et du championnat de France sprint vont devenir des championnats de France FFSA.

Pour se mettre en conformité avec les règlements de la FFSA, quelques changements ont dû être opérés. De nouvelles procédures d'éligibilité sont mises en place et de nouvelles catégories sont créées, détails que vous retrouverez sur le site internet :

<https://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>

L'offre de course s'élargit (voir réglementation sportive).

Tous les sportifs devront relever du sport adapté, y compris les barreaux, qui devront appartenir à la catégorie CD. Vous pouvez commencer à les former dès maintenant.

Un chemin de sélection est établi pour la participation d'une équipe à la régata internationale de Gavirate en 2x mixte et 4+ mixte.

Pour toute question relative à ce sujet: handicaps@ffaviron.fr.

3. Evaluation fédérale

Au regard des dispositions arrêtées par le gouvernement pour faire face à la situation sanitaire, et afin de permettre à toutes et tous de satisfaire aux différents tests dans les meilleures dispositions, il a été décidé de reporter exceptionnellement la date de clôture pour la saisie de l'évaluation fédérale au 06/02/2021.

4. Médaille d'honneur de la FFA 2020

La médaille d'honneur de la FFA peut être attribuée chaque année sur proposition des ligues à des bénéficiaires dont l'engagement et le dévouement à la cause de notre sport, au sein des clubs, comités départementaux et ligues, auront été reconnus par le Comité directeur de la FFA.

Cette médaille peut être remise à l'occasion de l'Assemblée générale de la ligue. Le délai de dépôt des candidatures a été reporté au 20 décembre. Les candidatures doivent être transmises par les ligues à la FFA à l'aide du formulaire joint :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Formulaire-Medaille-Honneur-2020-20201020090505.pdf>

5. Rappel : Label EFA 2021

La campagne de labellisation 2021 est lancée et se déroule, comme chaque année, du 1^{er} au 30 novembre. Votre demande doit être effectuée depuis l'intranet fédéral (menu labellisation > Demande de label).

Nous vous rappelons qu'en cette période exceptionnelle, nous nous appuyons sur le bilan d'activité 2019 pour les demandes de label 2021 mais l'encadrement et les demandes de mentions complémentaires doivent répondre aux critères habituels.

Si le bilan d'activité 2020 et/ou l'encadrement requis est supérieur à 2019, et qu'il permet au club d'obtenir un label de niveau supérieur, une réclamation justifiée devra être envoyée à la FFA à l'adresse label@ffaviron.fr pour être étudiée.

6. Service civique

L'agrément de la FFAviron pour l'accueil de service civique a été renouvelé pour la période 2020-2023.

8 postes restent à pourvoir jusqu'à fin décembre 2020. 10 autres postes seront disponibles à partir de janvier 2021. Ce dispositif s'adresse aux ligues et aux comités départementaux pour 3 missions agréées par l'Agence du service civique : Aviron Scolaire dont Rame en 5ème, Aviron Santé, Aviron Citoyen. Pour plus de renseignements, contactez la FFA : aude.bazinet@ffaviron.fr - 01.45.14.26.60

7. Championnats UNSS

L'UNSS a décidé d'annuler toutes les organisations de ses championnats de France dans toutes les disciplines sportives y compris l'aviron.

8. Communication personnalisée pour les clubs, comités départementaux et ligues

La Fédération Française d'Aviron lance une plateforme numérique permettant aux clubs, comités départementaux et ligues de personnaliser des supports de communication.

3 univers (rivière, mer, indoor) ont été créés afin de coller aux pratiques de chaque structure ; pour chacun de ces univers, trois types de supports sont proposés : kakémono, affiche et flyer ; chaque support peut être personnalisé au niveau des textes, des coordonnées et des photos.

Les supports peuvent être imprimés et livrés via la plateforme en bénéficiant des tarifs négociés avec l'imprimeur ; ils peuvent également être récupérés au format pdf pour pouvoir être transmis à l'imprimeur de son choix.

Dans le cadre du lancement de cette plateforme, la FFAviron met à disposition de chaque club qui le souhaite, un kit de communication composé d'un kakémono, de 25 affiches et de 200 flyers (seuls les frais de port sont à la charge du club) avec le code FFA_2020 au moment de la confirmation de la commande.

Rendez-vous sur : <https://support-personnalisation.ffaviron.fr/>

Note d'information fédérale Décembre 2020 – n°296

1. Assemblée générale de la FFA

L'Assemblée générale fédérale réunie en visioconférence le samedi 5 décembre, a élu le comité directeur composé de 28 membres :

AZOU Jérémie
BANTON François
BERREST Cédric
BUSSEY Vincent
COPIE Marie-Laurence
DALL'ACQUA Audrey
DUBOULOZ Claude
FORSHAW Eleanor
GAUTIER-GUYON Sophie
GOUDET Myriam
GOUDET Pierre
GUERINOT Stéphane
IRAGNE Gaëlle
JUILLET Arnaud
LERICOLAIS Marine
LOT Philippe
MARCHAND Guylaine
MOREAU Fabrice
MOUCHEL Richard
OUVRY Bénédicte
PELEGRI Francis
PEROT Soizick
SCOTTTON Martine
TIXIER Arnaud
TOLLARD Anne
TRICHET Pierre
VANDENBERGHE Christian
WACHE Alain

2. Mesures sanitaires

Retrouvez les dernières informations sur le site de la FFA : <https://ffaviron.fr/ffa/covid-19/mesures-sanitaires-ffa-vous-informe>

3. Réglementation nationale 2021

La réglementation sportive est en ligne : <https://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/reglementation-sportive>

4. MAIF Aviron Indoor

Les inscriptions au MAIF Aviron Indoor 2021 sont ouvertes jusqu'au 12 janvier 2021.
Cet évènement inédit, maintenu à distance, permet aux licencié(e)s de participer depuis chez eux ou leur club en fonction du matériel à disposition.
Pour les non licencié(e)s, il est possible de participer en prenant une licence I événementielle au tarif de 4 €.

<https://ffaviron.fr/espace-federal/licences-et-titres/prendre-licence-indoor-evenementielle>

Les titres de champions et championnes de France seront décernés dans toutes les catégories sur 2000m, 500m et par équipe.

Toutes les informations et inscriptions sur <http://championnats.aviron-indoor.fr>

5. Modalités de classification - handicap physique - 2021

En raison de l'impossibilité de classer les nouveaux compétiteurs handi lors la veille du championnat de France indoor, qui se fera à distance cette année, la FFA vous propose une date de classification unique le samedi 23 janvier 2021.

Cette classification remplacera les classifications habituelles ayant lieu lors du championnat de France d'aviron indoor et du championnat de zone bateaux courts.

Si vous avez des sportifs à faire classer pour la saison 2021, merci de nous le faire savoir avant le 6 janvier 2021 : handicaps@ffaviron.fr ou 06.70.21.64.45, et de préparer les documents à fournir : <https://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>.

Les horaires et lieu de classification (un par zone) seront déterminés en fonction de la provenance géographique des sportifs à classer.

Les autres classifications 2021 (championnat mer et sprint) auront lieu la veille des épreuves, sur le lieu du championnat.

Pour plus de renseignements : handicaps@ffaviron.fr

6. Formation continue

La formation Préparation physique du jeune rameur, accessible aux professionnels et aux bénévoles, se déroulera en présentiel au CREPS de Vichy du 25 au 27 janvier 2021. Cependant, au vu du contexte actuel, il est proposé aux personnes qui, par mesure de sécurité, ne souhaitent pas se déplacer, de suivre cette formation à distance.

Pour vous inscrire en ligne ou obtenir plus de renseignements sur cette formation, consultez la fiche présente sur le site de la Fédération : calendrier des Espace fédéral > Formation > Calendrier des formations

Contact à la FFA : Erell LE MINEZ
- erell.leminez@ffaviron.fr - 01 45 14 26 57

7. Posters des médaillés internationaux 2020

Les posters des médaillés aux championnats d'Europe 2020 sont disponibles sur demande auprès de Virginie Ranvier : contact@ffaviron.fr

5 posters, dont vous pouvez retrouver le visuel sur le lien suivant, ont été édités :

[https://mailchi.mp/ffaviron/communiqu-de-presse-ffaviron-slection-quipe-de-france-616275?e=\[UNIQID\]](https://mailchi.mp/ffaviron/communiqu-de-presse-ffaviron-slection-quipe-de-france-616275?e=[UNIQID])

8. Formation initiateur

La formation INITIATEUR FÉDÉRAL D'AVIRON s'est adaptée depuis le mois de septembre 2020 aux évolutions des pratiques. Dorénavant il n'y a plus « UN » diplôme Initiateur, mais QUATRE qualifications possibles :
Initiateur Eaux Intérieures,
Initiateur Mer,
Initiateur Indoor,
Initiateur Banc-Fixe.

Ces quatre qualifications distinctes sont accessibles à partir d'une formation commune : le SOCLE INITIATEUR. Cette formation entièrement en ligne et 100% gratuite est ouverte depuis la rentrée scolaire avec actuellement 280 stagiaires inscrits et déjà 33 validations.

Les formations spécifiques « Eaux Intérieures », « Mer » et « Indoor » sont également opérationnelles et accessibles après la formation SOCLE. La formation « Banc Fixe » est en cours de construction et sera proposée dès la rentrée de septembre 2021.

Pour tout renseignement sur les formations fédérales, les coordonnateurs régionaux de formation sont les interlocuteurs incontournables :

Auvergne-Rhône-Alpes : Anthony Lalande
(anthony.lalande@ffaviron.fr)

Bourgogne-Franche-Comté : Frédéric Perrier
(frederic.perrier@ffaviron.fr)

Bretagne : Antoine Marais
(antoine.marais@ffaviron.fr)

Centre-Val-de-Loire : Alexandre Huss
(alexandre.huss@ffaviron.fr)

Corse : Christophe Pialat
(christophe.pialat@ffaviron.fr)

Grand-Est : Yannick Schulte
(yannick.schulte@ffaviron.fr)

Guadeloupe : Christophe Pialat
(christophe.pialat@ffaviron.fr)

Guyane : Christophe Pialat
(christophe.pialat@ffaviron.fr)

Hauts-de-France : Frédéric Doucet
(frederic.doucet@ffaviron.fr)

Ile-de-France : Yvan Deslavières
(yvan.deslavieres@ffaviron.fr)

Martinique : Roxane Gabriel
(roxane.gabriel@ffaviron.fr)

Normandie : Antoine Beltramello
(antoine.beltramello@ffaviron.fr)

Nouvelle Aquitaine : Sébastien Granier
(sebastien.granier@ffaviron.fr)

Occitanie : Julien Housset
(julien.housset@ffaviron.fr)

Pays-de-Loire : Antoine Mével
(antoine.mevel@ffaviron.fr)

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Christophe Pialat
(christophe.pialat@ffaviron.fr)

Contacts formation de la FFAviron :

erell.leminez@ffaviron.fr
christophe.pialat@ffaviron.fr

9. Avironindoor

(Re)découvrez le site Aviron Indoor : www.aviron-indoor.fr
Site vitrine de l'aviron indoor français dans un premier temps, ce site est amené à évoluer pour vous proposer des fonctionnalités et un intranet, centre de ressources sur cette activité, vecteur important de développement pour vos structures.

10. RAPPEL : Rame en 5ème – Point technique

Depuis la rentrée scolaire 2020, l'épreuve qui permet d'établir le classement national est de 1 minute. Le nouveau logiciel de course, compatible avec la mise à jour des moniteurs (PM) des ergomètres, est dorénavant ErgRace. Il remplace l'historique Venue Race mais il ne permet pas de programmer des courses sur 40 secondes. La gestion des résultats reste inchangée. La performance collective de la classe sera calculée à partir de la moyenne des performances individuelles réalisées par les élèves (avec une pondération fille/garçon). Seule la durée de course change !

Pour télécharger Concept2 Utility (le logiciel de mise à jour des PM) et mode d'emploi en annexe : <https://www.concept2.com/service/software/concept2-utility>

Pour télécharger ErgRace (logiciel de course) : <https://www.concept2.com/service/software/ergrace>
Pour tout complément d'information, vous pouvez poser vos questions à aviron-indoor@ffaviron.fr.